

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

---

## Réunion du 20 avril 2015

*L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures quinze, sous la présidence de M<sup>me</sup> Valérie SIMONET, Présidente.*

*(M<sup>me</sup> la Présidente procède à l'appel nominal.)*

### OUVERTURE DE LA REUNION

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance, à laquelle je vous souhaite la bienvenue, mesdames, messieurs, chers collègues, est ouverte.

Comme vous le constatez, nous avons le grand plaisir d'accueillir M. le Préfet de la Creuse qui nous adressera quelques mots dans un instant.

### POUVOIRS

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Excusé, M. Eric JEANSANNETAS a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL.

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Monsieur le Préfet, en vous remerciant d'être venu nous saluer ce matin, à l'occasion de la première séance de travail de notre nouvelle Assemblée, je vous donne bien volontiers la parole.

**M. CHOCQUET, Préfet de la Creuse.** – Madame la Présidente, monsieur le Sénateur, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, l'usage veut que le Préfet soit l'objet d'une invitation formelle pour les assemblées plénières et qu'il la décline pour vous laisser travailler entre vous ! *(Sourires.)*

En guise d'exception et en accord de votre Présidente, je tenais néanmoins, s'agissant de votre première séance plénière depuis votre installation, vous féliciter collectivement et collégialement pour votre élection, même si j'en ai déjà eu l'occasion, d'une façon ou d'une autre, auprès de la plupart d'entre vous.

Je félicite, bien entendu, la Présidente et les nouveaux Vice-présidents et nouvelles Vice-présidentes, ainsi que la nouvelle majorité. J'ai également une pensée pour la majorité sortante et le Président LOZACH avec lequel j'ai travaillé en confiance et, je l'espère, avec profit, pendant plus d'un an et demi.

Cette mandature qui commence pour le Conseil départemental de la Creuse sera, de mon point de vue, particulièrement importante.

D'abord, le Conseil départemental a changé de forme et de représentation. Il est vrai que, vu de cette tribune, le choc visuel de la féminisation, ce n'est pas rien ! (*Sourires.*) Ce sera certainement source d'évolution d'un certain nombre de pratiques.

Ensuite, sur le plan des attributions, même si elles ne sont pas encore totalement fixées, le voile commence à se lever. Les Conseils départementaux, d'une façon générale, vont avoir à trouver leurs marques sur leurs nouveaux périmètres d'attribution. Concernant plus spécifiquement la Creuse, les années à venir seront essentielles : outre la ruralité qui doit se réinventer, nombreux sont les nouveaux modes d'organisation à se mettre en place. C'est vrai pour ce qui est de l'offre de santé, de l'offre éducative dont nous avons parlé et dont nous reparlerons, de la carte scolaire, du service public, en somme de la plupart des sujets sur lesquels nous avons à travailler tous dans nos responsabilités respectives. Dans les prochaines années, il conviendra donc de travailler sur les structures et pas seulement sur l'événement et les affaires courantes.

Dans ce travail, vous le savez, madame la Présidente, vous pouvez compter sur l'entier soutien et l'entier appui du représentant de l'Etat et de ses services. Le plus beau compliment qui puisse m'être adressé, et j'ai eu la chance que ce soit le cas hier à deux reprises, c'est de m'entendre dire que telle ou telle réunion avec tel ou tel service de l'Etat, DDT, Préfecture ou autres, a été positive et que lesdits services vous ont bien aidés. C'est toujours un plaisir pour moi de me l'entendre dire car c'est ainsi que je conçois les services de l'Etat.

Les services de l'Etat, c'est, bien entendu, le contrôle de légalité, avec cet aspect commandeur qui doit exister, mais ils doivent être aussi, surtout dans nos territoires où les capacités d'ingénierie sont limitées du fait de notre taille, aux côtés des collectivités et, en particulier, du Conseil départemental pour mener à bien ses projets et pour permettre à ce département de continuer à se développer.

Enfin, permettez-moi une dernière remarque plus personnelle.

Depuis quelques mois que je suis dans ce département, je commence à connaître les élus de tous bords et, m'attachant à être de la plus totale neutralité, je travaille avec tous. Quels que soient vos convictions, vos engagements et les étiquettes que l'on oublie d'ailleurs dans le courant du travail car ce n'est pas là, du point de vue du Préfet, l'important, vous avez en commun cet attachement à la Creuse, la volonté de développer ce département, la conscience de ses problèmes, mais aussi de ses atouts. J'espère que cette nouvelle Assemblée départementale travaillera sur les projets structurants avec les services de l'Etat afin de promouvoir ensemble cette dynamique.

Quels que soient vos horizons et vos engagements personnels, vous avez tous en commun cet amour de la Creuse. Je vous le redis, madame la Présidente, vous pourrez

compter sur notre engagement pour vous accompagner dans le développement de ce département qui en a besoin et qui le mérite.

Merci à tous et bon travail à vous !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci, monsieur le Préfet.

*(M. CHOCQUET, Préfet de la Creuse, quitte la salle des délibérations.)*

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, les vœux et motions, déposés en fin de semaine dernière, vont vous être distribués. *(Il est procédé à leur distribution.)*

### **DISCOURS DE M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, nous voici donc réunis aujourd'hui pour examiner principalement les orientations budgétaires de l'année 2015, document sur lequel je vous engagerai bien sûr à débattre, à l'issue de sa présentation.

Ce débat doit être organisé réglementairement dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Nous sommes dans une année de renouvellement de l'Assemblée départementale, le nouveau Conseil départemental ayant été installé le jeudi 2 avril dernier.

Etant donné que ce débat n'avait pas eu lieu avant les élections et compte tenu du fait que nous devons voter le budget 2015 avant le 30 avril, deux séances plénières successives ont dû être programmées très rapidement.

Compte tenu aussi des délais à respecter pour l'envoi des documents à chacun des Conseillers départementaux – douze jours ouvrés –, je savais, à mon grand regret, que les choses ne pourraient matériellement se faire que de façon précipitée... Pardonnez-moi cet accès de sincérité.

Je remercie d'autant plus les services du budget et des finances, ainsi que le secrétariat des Assemblées, de nous avoir accompagnés, les Vice-présidents et moi-même, avec diligence, sérieux et efficacité, afin de vous transmettre ce rapport de plénière, ainsi que celui de la séance prochaine, en temps et en heure.

Que dire brièvement de ce que nous découvrons en termes de perspectives, sinon certaines réalités auxquelles nous allons devoir faire face, avec pragmatisme et beaucoup de sang-froid ?

Je résumerai très simplement la situation du Conseil départemental de la Creuse, ainsi : comment faire mieux, avec moins ?... J'avoue ne pas pouvoir vous donner de réponse aujourd'hui ! La tâche qui est devant nous est immense, si nous voulons démontrer que le Conseil départemental de la Creuse est promis à un autre avenir qu'à celui tendant à devenir un simple guichet payeur d'allocations, un simple guichet redistributeur d'aides.

Nous avons le droit de porter un projet politique clair, axé sur le développement et la modernisation de notre département ; sinon, à quoi bon avoir inscrit la décentralisation dans la Constitution ?

Nous avons le devoir de remplir les missions qui sont celles des Conseils départementaux, au regard des compétences qui sont les nôtres ; sinon, à quoi bon avoir laissé une chance aux départements de perdurer encore au moins six ans ?

Je tiens à vous dire, enfin, combien j'attends que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », soit promulguée, que l'on sache quelles seront nos compétences, nos obligations, nos champs d'action possibles et, surtout, les recettes qui seront affectées à nos missions dévolues.

Mais il nous faut attendre encore plusieurs mois et dessiner ce matin un avenir probable, à court terme tout du moins, pour notre département.

Voici le contexte : ces orientations budgétaires sont contraintes par deux facteurs essentiels sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise, résultant, d'une part, de la baisse des concours financiers de l'Etat, et ce pour la seconde année, s'agissant d'une diminution de 780 000 € en 2014, de 1 952 800 € en 2015 et dans les années à venir, et, d'autre part, d'un environnement économique très difficile. Il est à craindre, encore plus en cette année 2015, une baisse de l'activité et, par voie de conséquence, une paupérisation de certaines catégories sociales qui deviennent, de fait, attributaires de l'aide sociale des départements.

Vous constaterez que nous avons estimé une augmentation des dépenses globales d'action sociale à plus de 2 M€, dont plus de 1 M€ supplémentaire de versement d'allocations RSA pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014.

Pour assurer le fonctionnement général de notre collectivité et faire face à nos missions, les dépenses afférentes aux agents du Département seront en augmentation de 2%, soit plus 850 000 €.

Ces deux seuls exemples me permettent de vous montrer qu'avec près de 2 M€ de recettes d'Etat en moins et près de 3 M€ de dépenses contraintes supplémentaires, on ne devrait même plus parler en Creuse « d'effet de ciseaux », mais de coups de hache !

Alors que les collectivités territoriales françaises feront face en 2015 à un recalibrage sans précédent de leurs ressources financières, notre débat d'orientations budgétaires nous permet la présentation stratégique qui offre au Conseil départemental de la Creuse la capacité de répondre aux défis de son territoire.

Nous nous sommes engagés fermement à ne pas augmenter les prélèvements des Creusois, sachant combien leurs revenus sont contraints. Le projet d'orientations budgétaires de nos prédécesseurs actait une augmentation de 1,5 % de la taxe foncière, et ce malgré une

augmentation des bases fiscales. Nous, nous faisons le choix de ne pas augmenter le taux de prélèvement pour l'année 2015.

Nous nous sommes engagés aussi à soutenir l'emploi en Creuse et à relancer l'investissement de notre collectivité. Nous proposons un montant d'investissement sur la voirie départementale à hauteur des prévisions 2013, soit 12,9 M€.

Oui, nous prenons un risque mesuré, en projetant un emprunt à hauteur de 14,2 M€ préférant, alors que les taux d'intérêts sont encore bas en 2015, ne pas renoncer à réaliser les investissements nécessaires qui seront garants de choix pour l'avenir. En effet, il ne nous reste pas d'autre marge possible cette année, le résultat de gestion faisant apparaître un très faible report possible de section à section : 600 000 € !

Alors à ceux qui ne voulaient pas entendre parler des difficultés financières à venir, mais déjà présentes de notre département, je voudrais, moi aussi, leur dire qu'il est temps, et ce plus que jamais, de faire avec une réalité qui est celle de 2015, héritée des choix des années passées, alors qu'anticipation et rigueur n'étaient pas de mise.

Nous aurons aussi ce matin à examiner le projet de règlement intérieur de notre collectivité et, ensuite, à procéder aux désignations concernant les représentations du Département.

Pour terminer, je remercie ceux d'entre vous qui ont déposé des vœux et motions, lesquels seront examinés par les commissions intérieures.

Majorité et opposition se concentrent sur le sort qui, dans le Département, est réservé aux services publics ou apparentés et, tout particulièrement, sur la présentation de la carte scolaire qui sera dévoilée officiellement ce soir en CDEN. Comment ne pas s'émouvoir aux côtés des familles inquiètes de voir disparaître 9 postes d'enseignants du premier degré dans nos écoles rurales ? Le stress et l'angoisse que cette situation génère ne sont pas anodins. Les parents, les enseignants et les élus savent qu'il pourrait s'agir d'une démarche gouvernementale récurrente pour les prochaines années. Nous aurons d'ailleurs très rapidement à nous inquiéter ce que pourrait être la situation dans nos collèges creusois. Si aucune annonce de postes en moins n'est faite cette année, des réductions de dotations horaires seront effectives à la prochaine rentrée scolaire.

L'assemblée extraordinaire des Maires et Adjointes de la Creuse, réunie samedi matin, a proposé un moratoire de trois ans à l'Education nationale. Pourquoi pas ? Mais il ne s'agirait pas pour les élus creusois d'endosser le rôle de celui qui réorganise et supprime des écoles, à la place de l'Etat ! Nous verrons ce soir si M<sup>me</sup> la Directrice des services académiques aura obtenu quelques assouplissements dans ce qui lui était demandé. En tout cas, je le souhaite de tout cœur, comme vous, j'en suis sûre.

Permettez-moi de dire un mot sur les Maisons de Services Publics annoncées comme une panacée par le Premier Ministre, annonce relayée par M. le Préfet : oui, les communautés de communes vont devoir financer sur leur territoire l'accès aux services publics à la place de l'Etat ! Je vous rappellerai simplement que ces collectivités subissent, elles aussi, des baisses plus que conséquentes de leurs dotations, et je me demande comment elles vont pouvoir pallier les défaillances de l'Etat...

Nous parlerons aussi, bien évidemment, du service public de l'information et des menaces qui pèsent sur France Bleu Creuse, des réductions d'horaires d'ouverture des Trésoreries et, encore une fois, du sort qui pourrait être réservé aux dernières gares creusoises. Le rapport Duron ne présage rien de bien pour la Creuse, bien au contraire !

Mes chers collègues, je vous souhaite à tous une très bonne et surtout studieuse séance.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, à l'heure du débat d'orientations budgétaires, c'est en toute logique que nous comparons les derniers éléments budgétaires que nous avons préparés et les vôtres.

Une vision rapide des choses pourrait laisser penser que, par manque de temps, vous avez finalement peu changé les grands équilibres. Il n'en est rien puisque vous avez choisi de laisser glisser la dette, en rallongeant l'emprunt de l'ordre de 1,5 M€ pour qu'il atteigne la somme de 14,2 M€. Les bras nous en tombent ! Que n'avons-nous pas lu et entendu sur la prétendue gestion laxiste des Socialistes lorsque nous dirigeons ce département ! Il fallait alors, le temps d'une campagne électorale, inviter la gauche à une gestion de bon père de famille, à faire des choix, à tailler dans les dépenses de fonctionnement pourtant contraintes, et ce alors même que la Chambre régionale des Comptes salue la saine gestion des deniers départementaux.

Eh bien, non ! En contradiction totale avec vos promesses électorales, vous laissez filer la dette, alors même que nous avons toujours pensé qu'un montant de l'ordre de 12 M€ était le plafond supportable pour notre collectivité. Vous hypothéquez ainsi d'emblée l'avenir du Conseil départemental.

D'ores et déjà, vous nous préparez une équation financière difficile à résoudre.

Mes chers collègues, un budget de dette improductive accentuerait le risque d'étranglement des finances départementales à moyen terme. Je ne joue pas les Cassandre, mais le rôle des élus est d'avoir non seulement une vision, une ambition et un projet, mais aussi d'anticiper pour agir. Le bon père de famille n'est pas celui qui fait des dettes en multipliant les créanciers et en plaçant la famille dans une situation pénible. Nous ne voulons pas que notre département passe en commission de surendettement, si j'ose dire, c'est-à-dire qu'il soit placé, pour tenir son budget, sous la tutelle d'un Préfet, administrateur judiciaire, et de la Chambre des Comptes dans trois ou quatre ans.

Vous avez d'emblée, dans votre propos liminaire, répondu d'une certaine façon, en argumentant de nouveau par la baisse des dotations de l'Etat, qui, pourtant, n'est malheureusement pas, je vous l'accorde, une surprise ! Je vous rappelle toutefois que le programme de la droite en 2012 prévoyait un effort financier sur les collectivités locales au moins deux fois plus élevé. Vous oubliez aussi que, grâce à l'amendement Ackermann sur le calcul du potentiel fiscal, soutenu par nos Sénateurs, le Département a perçu plusieurs millions d'euros, compensant en partie la réduction de la DGF.

Il est vrai que vous n'avez pas de véritables projets à financer tant vos propos de campagne ont seulement consisté à attaquer le bilan de vos prédécesseurs. Votre discours inaugural, madame la Présidente, et votre interview dans les médias locaux ont d'ailleurs apporté la preuve de l'absence de vision pour la Creuse.

« Il faut miser sur les routes et le numérique », dites-vous. Certes, mais c'est un peu court ! Même à l'heure de contraintes budgétaires que nous ne nions pas, il reste encore de la place pour un véritable projet, un dessein pour la Creuse.

Un mois après les élections départementales, il est – enfin ! – temps de prendre de la hauteur. Un peu de hardiesse, voyons ! Quelques propos sur l'innovation nécessaire et des voyages d'étude dans les pays du Nord pour s'en inspirer sur les collègues n'abuseront pas longtemps les Creusois. Quid, par exemple, de l'Agenda 21, de l'éco-département, de la transition énergétique, de l'accueil d'activités, de la vie associative et culturelle, et j'en passe... ?

Alors, quand le fond est mince, la forme se voit d'autant plus. Nous avons eu l'élégance, lors de la séance consacrant votre installation à la présidence, ne pas réagir face aux insultes et gestes déplacés dont nous étions les cibles. Je vous le dis solennellement, madame la Présidente, nous n'avons pas à subir de tels comportements. Si vous ne voulez pas y mettre fin, nous serons, le cas échéant, obligés de quitter cette salle.

Mais plus grave encore est votre comportement majoritaire à l'occasion des désignations dans les différents organismes et commissions dans lesquels le Conseil départemental est représenté. Vous n'avez même pas la courtoisie de respecter la règle de la proportionnelle. Pis encore, notre place dans nombre de commissions sera moindre que la vôtre quand, siégeant dans l'opposition, vous ne représentiez qu'un tiers des élus du Conseil général, alors que nous représentons aujourd'hui presque la moitié du Conseil départemental ! C'est ainsi, et nous y reviendrons, que vous nous écartez sciemment de multiples instances dans les domaines du sanitaire et de l'éducation.

Vous débutez ainsi votre mandature dans un esprit de revanche, alors que votre victoire d'une courte tête devait vous inviter à l'humilité. Nous avons su pourtant reconnaître notre défaite et, bien sûr, nous respectons le verdict des urnes. Nous sommes de bons perdants... Nous vous invitons à ne pas être de mauvais vainqueurs...

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. FOULON.

**M. FOULON.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, je me dois d'intervenir à la suite des propos tenus à l'instant, en rappelant surtout ce pour quoi nous sommes là et ce que nous allons faire la semaine prochaine, à l'occasion du vote du budget.

Je tiens déjà à dire que la campagne des élections est terminée. Aujourd'hui, nous sommes dans l'action. Il est vrai qu'en démocratie, il y a un temps pour les élections et un temps pour l'action. Je considère qu'aujourd'hui, le temps de l'action a démarré et que le temps des élections est derrière nous.

Cela étant dit, les propositions présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires traduisent un budget offensif et de rupture. Pourquoi ?

Avant tout, nous avons souhaité relancer l'investissement et encadrer plus fortement le fonctionnement, ce que nous verrons à l'occasion du débat.

Concernant l'investissement, comme vous l'avez souligné, madame la Présidente, nous avons prévu de consentir un effort substantiel sur les gros travaux de voirie, avec 1,2 M€ supplémentaire. Cette première mesure, ainsi que le FDAEC bénéficiant aux communes, avec une inscription de plus de 100 000 €, montrent la volonté de cette nouvelle majorité de relancer l'investissement, mais surtout d'inverser la tendance concernant le travail. Vous dénoncez l'investissement, monsieur LEGER, avec un rallongement de 1,2 M€ de la dette. C'est vrai, oui, et il faut le reconnaître, nous avons décidé, non pas de la « laisser filer », mais de financer effectivement ces investissements.

Qu'induisent ces investissements ? De l'emploi ! Il s'agit aussi, puisque vous parliez des Creusois en difficulté, de redonner de l'espoir. Précisément, ce budget est celui de l'espoir pour les citoyens creusois, pour l'emploi et les entreprises. Aujourd'hui, monsieur LEGER, le tissu économique est en grande difficulté faute de commandes publiques et nous savons très bien que le Conseil départemental est un gros ordonnateur concernant les marchés publics. Au travers de ce budget, nous souhaitons, en effet, accompagner le développement économique et, surtout, redonner de l'espoir au travers de l'investissement et de l'emploi.

Il est vrai que la dette est quelque peu rallongée, mais il n'est nullement question de la « laisser filer ». Compte tenu du contexte économique difficile, au sujet de la contraction de cette dette, nous profitons de taux d'intérêts extrêmement bas, nous permettant de ne pas alourdir exagérément les charges d'intérêts de la dette.

Telles sont les réponses que je souhaitais adresser à l'opposition, tout en félicitant M<sup>me</sup> la Présidente et son équipe des Vice-présidents pour les orientations budgétaires qui nous sont proposées et qui visent justement à remettre ce département en marche. Tel est le but de cette journée !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, nous en venons au dépôt des vœux et motions.

## **DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS**

**Pérennité des lignes d'équilibre du territoire et des trains Intercités desservant la Creuse**

**Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,  
au nom du Groupe de Gauche du Conseil départemental de la Creuse**

**M. LOZACH.** – Cette motion se lit ainsi :

« Le Secrétaire d'Etat aux Transports a confié le 19 novembre 2014 une mission d'analyse et de proposition sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire, TET, à une commission



présidée par le député Philippe Duron. Celle-ci, composée de parlementaires, d'élus régionaux et de personnes qualifiées, a également pour objectif de préciser les besoins de renouvellement des matériels roulants.

« Les axes POLLT, Paris – Orléans – La Souterraine – Limoges – Toulouse, et Bordeaux – Lyon, via Guéret, constituent des lignes structurantes du périmètre des trains d'équilibre du territoire précités, dont l'Etat est devenu l'autorité organisatrice à la suite de la signature d'une convention d'exploitation avec la SNCF le 13 décembre 2010. Par ailleurs, dès le 9 juillet 2013, le Premier ministre a repris les préconisations du rapport de la commission "Mobilité 21", accordant la priorité à la modernisation du réseau ferroviaire existant, en premier lieu des trains d'équilibre du territoire, notamment la ligne POLLT. C'est pour traduire en actes cette volonté que le 28 janvier 2014, le Secrétaire d'Etat aux Transports, recevant les parlementaires de la ligne, avait accepté leur proposition d'un schéma directeur national prenant en compte les travaux, la mise en place de nouveaux matériels roulants et une meilleure desserte, dans le cadre d'un partenariat formalisé entre tous les acteurs. Il avait confirmé le doublement d'ici à 2020 du rythme de l'investissement de modernisation de la ligne par rapport à la période précédente, et un programme de rénovation de ses voitures Corail, financé par l'Etat.

« Dans ce contexte, en février dernier, le rapport annuel de la Cour des Comptes soulignait l'augmentation importante du déficit d'exploitation des trains d'équilibre du territoire, à la charge de l'Etat via une subvention de compensation, et le vieillissement du parc des matériels roulants de certains trains Intercités ; la Cour formulait plusieurs recommandations, dont l'abandon du conventionnement TET précité entre l'Etat et la SNCF et la diminution du nombre des dessertes assurées par les trains Intercités.

« Le Conseil départemental de la Creuse prend acte des analyses et recommandations "traditionnelles" de la haute juridiction financière en matière de modernisation des services publics et d'amélioration de l'action publique. Cependant, la commission sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire et de l'offre ferroviaire doit rendre prochainement son rapport.

« Le Conseil départemental réuni en séance plénière le 20 avril 2015 demande donc à M. le Premier ministre d'écarter la préconisation d'une diminution des dessertes ferroviaires formulée par la Cour des Comptes. Dans le contexte de la négociation avec la SNCF d'une nouvelle convention TET, il demande au contraire à l'Etat de réaffirmer sa volonté d'assurer la modernisation des infrastructures et du matériel roulant des trains Intercités, ainsi que le maintien des dessertes et du statut de train d'équilibre et d'aménagement du territoire des lignes POLLT, Paris – Orléans – La Souterraine – Limoges – Toulouse, et Bordeaux – Lyon via Guéret. Il demande enfin que l'aller-retour quotidien entre Bordeaux et Lyon via Guéret reprenne comme prévu dès le service annuel 2016. »

*(Cette motion est renvoyée en quatrième commission.)*

**M. LOZACH.** – Evoquant tout à l'heure le rapport Duron, madame la Présidente, vous avez dit que ce rapport n°2 allait être préjudiciable à la Creuse. Attendons le contenu de ce rapport envisagé pour le mois de mai !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Votre motion est très complète, monsieur LOZACH, et j'en profite pour souhaiter que vous ferez preuve, en tant que Sénateur, de lobbying auprès du Premier ministre.

### **Devenir de la ligne POLT**

#### **Vœu présenté par M<sup>me</sup> Hélène FAIVRE, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

**M<sup>me</sup> FAIVRE.** – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le lundi 20 avril 2015,

« Considérant que dans le rapport du Député Duron, relatif aux trains d'équilibre du territoire, le Paris – Orléans – Limoges – Toulouse subirait une diminution des dessertes et une suppression des arrêts dont celui de La Souterraine, et que le Bordeaux – Limoges – Lyon ne s'arrêterait plus à Guéret,

« Considérant que dans ses perspectives, la Creuse ne serait plus desservie par aucune grande ligne et serait ainsi effacée de la carte ferroviaire nationale,

« Considérant la position toujours défendue des élus de la droite à savoir :

- « la modernisation du POLLT,
- « la fusion du POCL et du POLLT,
- « l'abandon du barreau LGV Limoges – Poitiers, position aujourd'hui soutenue par l'ensemble des élus creusois,

« Demande à l'Etat :

- « de réaffirmer le Paris – Toulouse – La Souterraine comme un train d'équilibre avec arrêts impératifs en gare de La Souterraine,
- « de réaffirmer le Bordeaux – Limoges – Lyon comme train d'équilibre avec arrêts impératifs en gare de Guéret,
- « de procéder urgemment à la modernisation de la ligne POLLT, primordiale pour le désenclavement de notre territoire,
- « d'abandonner le projet de la LGV Limoges – Poitiers. »

*(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)*

### **Proposition de carte scolaire pour la rentrée 2015**

#### **Motion présentée par M. Jean-Luc Léger au nom du Groupe de Gauche du Conseil départemental de la Creuse**

**M. LEGER.** – Cette motion est ainsi libellée :

« A la suite de la présentation du projet de carte scolaire par la DASEN pour l'année scolaire 2015-2016 dans la Creuse, comportant 9 suppressions de postes pour 18 élèves prévus en moins par rapport à la dernière rentrée,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 avril 2015,

« Considérant que cette suppression de postes est totalement injustifiée et risque de mettre à mal une offre éducative cohérente et d'appauvrir le service public de l'éducation,

« Considérant que cette proposition ne répond pas aux spécificités du département, notamment sa ruralité et ses contraintes en termes de délais des transports scolaires,

« Considérant que les conditions d'accueil des enfants s'en trouveraient dégradées en raison de l'augmentation d'effectifs dans certaines classes,

« Considérant les manques déjà constatés dans le remplacement de professeurs des écoles en congés maladie ou en formation,

« Considérant les besoins patents d'intervention des maîtres spécialisés pour les élèves en difficultés,

« Considérant le besoin de scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la problématique de leur accueil dans des classes parfois surchargées,

« S'oppose au projet de carte scolaire tel que prévu à ce jour, ainsi qu'aux suppressions envisagées,

« Demande donc au Recteur d'académie et à la tutelle ministérielle de réviser le projet de carte scolaire de la Creuse dans le sens d'une meilleure prise en compte de la spécificité de ce département, notamment au moyen d'une concertation régulière et très en amont avec les élus, à même d'anticiper les difficultés et de préparer une sectorisation des élèves, à l'exemple des procédures pertinentes mises en place dans le Cantal, au moyen d'une convention entre le rectorat et l'association départementale des maires. »

*(Cette motion est renvoyée en troisième commission.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le vœu suivant est également relatif à la nouvelle carte scolaire : c'est dire, en effet, toute l'inquiétude des élus, comme je le soulignais tout à l'heure.

### **Nouvelle carte scolaire**

**Vœu déposé par M. Laurent Daulny  
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

**M. DAULNY.** – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le lundi 20 avril 2015,

« Considérant qu'au regard des directives de la Ministre de l'Education nationale, M<sup>me</sup> Vallaud-Belkacem, le Recteur propose la suppression de 9 postes dans les écoles de notre département, alors que le Gouvernement s'était engagé à créer 60 000 postes d'enseignants, et qu'en 2015, seuls 3 500 l'ont été,

« Considérant que cette suppression de 9 postes est totalement injustifiée car ce sont seulement 18 élèves de moins qui sont annoncés pour la rentrée scolaire 2015,

« Considérant qu'au lieu de privilégier le financement de postes d'enseignants, l'Etat, avec la réforme des rythmes scolaires contestée dans sa mise en place, contestable dans ses résultats, oblige le département de la Creuse à budgéter 700 000 € supplémentaires en tenue de transports scolaires pour les mercredis,

« Demande à la Ministre de l'Education nationale de renoncer à cette suppression afin de ne pas faire porter la responsabilité du redéploiement du personnel éducatif aux zones rurales car le devenir de nos écoles conditionne le devenir de nos territoires ruraux. »

*(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)*

### **Avenir des stations décentralisées du service public de la radio et la pérennité de France Bleu Creuse**

**Vœu présenté par M. Guy AVIZOU,  
au nom du Groupe de Gauche du Conseil départemental de la Creuse**

**M. AVIZOU.** – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que le réseau public de radiodiffusion a été perturbé par une grève de près d'un mois en raison des difficultés budgétaires de Radio France et du plan stratégique présenté par la direction, préalablement à la signature du contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019,

« Considérant les inquiétudes suscitées par le projet de mutualisation des programmes sur le réseau France Bleu et ses 44 stations locales, et par la mise en oeuvre d'un plan de départ volontaire concernant près de 400 salariés de Radio France,

« Considérant qu'en septembre 2005, Radio France avait déjà mis en place une grille de programmation du réseau France Bleu conduisant à une réduction de la part des émissions produites et animées localement,

« Considérant que la suppression d'un programme est perçue comme un pas supplémentaire vers une remise en cause des "locales" de Radio France et donc d'un service public,

« Considérant que la radio décentralisée de service public en milieu rural assure un véritable lien social et constitue un outil de cohésion territoriale, ce que démontre France Bleu Creuse depuis sa création en 1982, puisqu'elle est la première radio publique locale de France en termes de taux d'écoute,

« Considérant l'attachement unanime des Creusois et de leurs élus au rôle et aux missions du service public radiophonique de proximité, dont le réseau local de Radio France est le maillon essentiel,

« Considérant les avancées obtenues grâce à la nomination d'un médiateur,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 avril 2015,

« Demande à M<sup>me</sup> la Ministre de la Culture et de la Communication de veiller, en lien avec le CSA et la direction de Radio France, à la prise en compte des inquiétudes qui se sont exprimées au cours du récent mouvement social, de permettre aux antennes locales de continuer leurs missions dans leur intégralité, de prendre en compte la situation spécifique de France Bleu Creuse, particulièrement d'assurer le maintien de son effectif de journalistes et d'animateurs, ainsi que la pérennité de sa grille horaire de programmes locaux. »

*(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)*

## **Devenir des Trésoreries**

### **Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

**M. SIMONNET.** – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques a élaboré un schéma triennal d'adaptation des structures et du réseau sans concerter les élus locaux,

« Considérant qu'aujourd'hui, il est annoncé la fermeture au public des Trésoreries du Département tous les après-midi,

« Considérant que ce projet à terme envisage la disparition de ce service public de proximité et *de facto* la suppression de postes d'agents,

« Considérant que le maillage des trésoreries en Creuse doit correspondre aux problématiques d'un territoire rural à forte proportion de personnes âgées et de PME, et à forte propension de collectivités rurales très utilisatrices de leurs services,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le lundi 20 avril 2015,

« Demande à l'Etat, via M. le Préfet, d'associer dès aujourd'hui les élus aux travaux de réorganisation afin de les informer des démarches en cours. »

*(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ces motions et vœux seront examinés par les commissions concernées, en fin de matinée ou en début d'après-midi, selon l'avancement de nos travaux.

L'ordre du jour appelle le débat d'orientations budgétaires.

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, un débat sur les orientations budgétaires est organisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

En application de ces dispositions, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport introductif au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015 qui devrait nous permettre de dégager les grandes lignes et les priorités à partir desquelles s'établira notre prochain budget.

Le débat d'orientations budgétaires qui constitue la première étape du cycle budgétaire est un temps majeur de la vie du Conseil départemental. Cette année, ce travail est rendu plus délicat par un contexte de transition et d'évolution de l'organisation territoriale de la République, compte tenu de la loi NOTRe qui peut substantiellement modifier le rôle et la place de notre collectivité, et la baisse des dotations de l'Etat. Dans le cadre du Pacte de Confiance et de Responsabilité entériné le 16 juillet 2013, les collectivités territoriales sont dans l'obligation de contribuer au rétablissement des comptes publics.

En effet, l'élément majeur de la loi de finances pour 2015 et de la loi de finances rectificative pour 2014 est la nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. L'enveloppe globale des concours revient à 53,45 Md€, contre 56,87 Md€ en 2014. Au demeurant, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, votée fin décembre 2014, annonce la poursuite du reflux, avec - 3,66 Md€ en 2016, puis - 3,67 Md€ en 2017.

La contribution des collectivités au redressement des finances publiques est répartie entre les départements, en tenant compte de leurs charges et de leur marge de manœuvre fiscale en fonction d'un indice synthétique intégrant à hauteur de 70 % le revenu par habitant et à hauteur de 30 % l'effort fiscal du Département.

Aussi, le débat d'orientations budgétaires 2015 du département de la Creuse s'inscrit-il dans un cadre financier très contraint, qui se caractérise notamment par une baisse de la dotation forfaitaire de la DGF de 1 865 300 €.

La ponction sur la DGF, opérée au titre de la contribution au redressement des comptes publics pour l'ensemble des collectivités, s'élèvera précisément à 3,67 Md€ en 2015, s'ajoutant au - 1,5 Md€ de 2014 qui est pérennisé. Comme l'an dernier, elle sera répartie entre les 4 grandes catégories de collectivités au prorata des recettes :

- 1 450 M€ (39,5 %) pour les communes ;
- 621 M€ (16,9 %) pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 1 148 M€ (31,3 %) pour les départements ;
- 451 M€ (12,3 %) pour les régions.

Afin d'alléger la charge financière des allocations individuelles de solidarité - APA, RSA et PCH -, la loi de finances pour 2014 avait autorisé les départements à relever temporairement le taux des droits de mutation à titre onéreux de 3,8 % à 4,5 %, la mesure prenant fin début 2016. Parallèlement, un second fonds de péréquation entre départements, alimenté par un prélèvement général de 0,35 % de l'assiette des DMTO de tous les départements, avait été mis en place. A l'initiative du Gouvernement et compte tenu des difficultés récurrentes de financement des départements, le relèvement du taux plafond des DMTO et le fonds de péréquation correspondant – le Fonds de Solidarité entre les Départements – ont été pérennisés sans limitation de durée.

De son côté, le Fonds de Compensation Péréquée, alimenté par le montant transféré des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est réparti en vue, d'une part, de compenser une partie du reste à charge global des 3 AIS et, d'autre part, de réduire les inégalités de reste à charge.

Pour les investissements départementaux, les projets sont identifiés par grands programmes : PRIR, PPI pour les collèges, schéma départemental des bâtiments sur Guéret, accessibilité handicapés, programmes non départementaux, politique territoriale. Aussi, une programmation soutenable et une stratégie financière spécifique à chacun de ces grands programmes est mise en œuvre dès l'exercice 2015 à travers des financements CPER, FEDER, ADEME, etc.

## **Fonctionnement**

### **Les recettes de fonctionnement**

#### **La DGF**

Dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité, notre contribution au redressement des finances publiques s'élève à 2,638 M€.

La DGF 2015 notifiée s'élève à 47 299 744 €, soit une baisse globale de 1 952 800 € par rapport à 2014.

Une refonte d'ensemble de la DGF a été annoncée pour 2016 dans une optique de clarté et d'équité, ce que, je le pense, nous souhaitons tous.

#### **La DGD**

Aucune évolution envisagée en 2015, la DGD a donc été fixée, comme en 2014, à 1 758 920 €.

## **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

L'assiette de cette taxe, fixée par la Loi NOME, repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée par les usagers. Son montant a été inscrit à la hauteur des recettes 2014, soit environ 1,5 M€.

## **Les droits de mutation et taxes additionnelles**

Depuis 2014, la recette globale a été réévaluée en fonction de l'augmentation du taux de 3,8 % à 4,5 % des taxes de publicité foncière avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

L'estimation de la recette supplémentaire escomptée a cependant été amputée de 50 %, prélèvement qui alimentera une part supplémentaire pour le fonds de péréquation pour le financement des trois AIS comme en 2014.

Le montant global envisagé pour 2015 est de 5,8 M€.

## **CNSA – Financement de l'APA**

La recette prévisionnelle 2015 devrait s'élever à 15,480 M€, soit 11,8 M€ d'acomptes pour l'exercice et 3,680 M€ de solde de l'année 2014.

Pour le calcul du concours versé par la CNSA pour le financement de l'APA, un nouveau potentiel fiscal – indicateur de richesse – a été adopté par une disposition contenue dans la loi de finances rectificative du 30 décembre 2014.

Ce nouveau potentiel fiscal comporte les évolutions suivantes :

- Critère de répartition : ce nouveau potentiel fiscal est utilisé à compter de 2014 pour le calcul des concours 2015 et pour le solde des concours 2014 ;

- Garantie de baisse limitée : pour les exercices 2014, 2015 et 2016, le montant du concours versé à un département résultant de ce nouveau potentiel fiscal ne peut pas être inférieur de plus de 10 % au montant attribué au titre de l'exercice précédent, déduction faite de l'évolution de l'enveloppe globale affectée au concours versé à tous les départements. Le financement de ce mécanisme est assuré par prélèvement sur les montants versés aux départements non concernés par le niveau de baisse.

## **CNSA – Financement des allocations pour personnes handicapées**

La participation de la CNSA au financement de la prestation de compensation du handicap, la PCH, a été réalisée à hauteur de 1,3 M€ pour l'exercice 2014 et à hauteur de 0,280 M€ au fonctionnement de la MDPH. Ces montants ont été reconduits en 2015.

## **La TIPP**

Réalisée à hauteur de 10,540 M€ en 2014, la taxe sur les produits pétroliers est réservée pour 7,740 M€ au financement du RSA et pour 2,8 M€ au financement de l'acte II de décentralisation. Son montant 2015 est estimé à 10,800 M€.



## **Le FMDI**

La loi de finances 2015 proroge, pour une nouvelle période triennale, 2015-2017, le fonds de mobilisation pour l'insertion alloué depuis 2006 aux départements. Son montant ressort à 750 000 €.

## **Autres recettes d'action sociale**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des recouvrements sur la sécurité sociale, sur les organismes mutualistes et sur bénéficiaires tiers payants et obligés alimentaires, de même que l'ensemble des participations de la CAF, de la CPAM, de la MSA aux différentes actions menées dans le domaine social.

## **La TSCA**

Pour l'exercice budgétaire 2015, les droits à compensation ouverts pour financer l'acte II de la décentralisation, intégrant la part réservée au financement du SDIS et les tranches 2005 à 2014 ouvrant droit à compensation, ont été estimés à 13,3 M€.

La part de TSCA relative à la suppression de la taxe professionnelle devrait être de l'ordre de 8,8 M€.

Le montant global de la TSC. est inscrit à la hauteur de 22,1 M€.

## **Autres recettes**

Pour 2015, le montant prévisionnel de ces recettes a été estimé à 6 M€.

## **Les allocations compensatrices**

Ces allocations regroupent l'ensemble des abattements, réductions ou exonérations relatives aux quatre taxes locales décrétées par l'Etat et qu'il contribue à compenser. Leur montant s'est élevé en 2011 à 4,458 M€, en 2012 à 3,954 M€, en 2013 à 3,580 M€, en 2014 à 3,098 M€.

L'inscription prévisionnelle 2015 a été provisionnée à hauteur de 3,100 M€.

## **La fiscalité directe**

Depuis 2011 et la suppression de la taxe professionnelle, les Conseils généraux devenus Conseils départementaux conservent uniquement la maîtrise de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les bases définitives 2014 sont connues : elles ont évoluées de 2,8% par rapport à 2013 et s'élèvent à 110,164 M€.

Le taux applicable pour le département avait été fixé à 19,39 % pour l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2015, sans augmentation du taux et avec une augmentation des bases de foncier bâti – évolution physique et évolution forfaitaire – de 2,8 %, le produit attendu s'élèverait à 21 360 800 €.

### **Compensation taxe professionnelle**

En dehors de la taxe sur les conventions d'assurance dont une part vient compenser, comme indiqué auparavant, la suppression de la taxe professionnelle, le maintien du niveau des ressources pour le Département en 2014 a été assuré par :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE : 6,490 M€
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, l'IFER : 0,4 M€
- la dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP : 3,910 M€
- le fonds national de garantie individuelle de ressources, le FNGIR : 3,030 M€

Le montant global de cette compensation s'est élevé à 13,830 M€ et c'est un montant de 13,9 M€ qui est inscrit pour 2015.

### **La taxe d'aménagement**

Effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, les premiers recouvrements effectués par les services de l'Etat l'ont été fin septembre 2013. Le produit encaissé sur l'année 2014 s'est élevé à un peu plus de 700 000 €. Sur l'exercice 2015, l'évaluation du produit de taxe d'aménagement a été portée à 1 M€.

### **Fonds DMTO et CVAE**

Le calcul de la péréquation relative à ce fonds revient sur les bases du potentiel fiscal et non sur celles du potentiel financier qui nous étaient particulièrement défavorables.

Son montant a été fixé à 3,8 M€.

La péréquation inhérente à la répartition du fonds de CVAE est également calculée sur le potentiel fiscal. Le montant escompté serait de l'ordre de 0,9 M€.

### **Fonds de péréquation pour le financement des trois AIS**

Pour faire face à l'augmentation des trois allocations individuelles de solidarité, un fonds a été créé, prenant en compte pour une première partie les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le montant affecté en loi de finances pour 2015 est d'un peu plus de 874 M€. La part réservée à notre département et notifiée fin janvier est de 5 792 530 €.

La deuxième partie de ce fonds sera alimentée pour partie par l'augmentation du taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 % en année pleine. Des premières simulations effectuées par l'Etat, le Département serait attributaire d'un montant de l'ordre de 2,1 M€.

La somme globale de ces deux parts devrait s'élever à environ 7,9 M€.

## **Subventions d'investissement transférables**

Il s'agit de l'ensemble des subventions d'équipement affecté à des travaux, concernant principalement la DDEC pour l'amortissement des bâtiments et équipements scolaires. La reprise des subventions transférables s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien et permet ainsi d'atténuer la charge de l'amortissement de ce bien.

Leur montant s'élève à 1,535 M€ pour l'exercice 2015.

## **Total des recettes de fonctionnement**

Etablie avec prudence, l'évaluation de nos recettes de fonctionnement, hors reprise de résultat de l'année 2014, soit 1 612 600 €, ressort à 176 785 244 €.

## **Les dépenses de fonctionnement**

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont retracés ci-après.

### **Frais de personnel**

- Pour l'année 2015, la dépense prévisionnelle est arrêtée à 40,8 M€ et comprend :
- la rémunération des personnels sur emplois permanents ;
  - une augmentation de 0,850 M€ pour faire face aux avancements – échelons et grades –, à la majoration du taux de la Caisse nationale de retraite et à la revalorisation de la catégorie des cadres C ;
  - la formation ;
  - les frais de déplacements ;
  - les cotisations sociales ;
  - la médecine préventive ;
  - les remboursements sur salaires ;
  - la prime d'assurances ;
  - l'hygiène et la sécurité.

Cette rubrique inclut également le Comité d'Action Sociale et la Communication Interne et la prestation chèque déjeuner, les frais de fonctionnement des groupes d'élus, les indemnités et cotisations retraite des élus.

### **Action sociale**

Hors frais de personnel, les dépenses globales d'action sociale ressortent à 88 625 000 €, soit environ 2 025 000 € supplémentaires par rapport aux crédits inscrits en 2014.

Les orientations 2015 de l'action sociale restent construites sur des bases similaires aux années antérieures, à savoir un gel des dépenses de fonctionnement courant, des dépenses d'aide sociale contraintes et strictement encadrées, une évolution incompressible des allocations individuelles de solidarité.

C'est un alourdissement régulier des allocations de solidarité :

- Prestation de compensation du handicap, en augmentation de 12,58 %, soit 327 000 € supplémentaires par rapport au budget primitif 2014. Cette hausse résulte de l'opération « Ti Hameau » à La Souterraine sur un budget en année pleine.
- Allocation personnalisée à l'autonomie, en augmentation de 2,97 %, soit 779 900 € par rapport au budget primitif 2014, contre, au plan national, une hausse entre 2012 et 2013 de l'ordre de 0,56 %. Le nombre de bénéficiaires en Creuse croît pour passer de 5 140 en 2013 à 5 306 en 2014, soit une progression de 3,3 %, contre 0,84 % au plan national, ce qui est lié à l'augmentation des personnes les plus âgées dans la population creusoise.
- Allocations RSA, en augmentation de 8,24 %, soit 1 088 458 € par rapport au budget primitif 2014, contre une évolution de 9,12 % au plan national entre 2013 et 2014. Le nombre de bénéficiaires en Creuse augmente régulièrement, pour passant ainsi de 3 785 en 2013 à 4 015 en 2014, soit une progression de 6,1 %, contre 7 % au plan national.

Ce sont aussi des dépenses d'aide sociale contraintes.

Les dépenses d'aide sociale dépendent, d'une part, du taux de reconduction des enveloppes allouées aux établissements et services et, d'autre part, de l'impact des restructurations.

L'enveloppe dédiée aux personnes âgées en 2015 s'élèvera à 69 036 795 €, partant d'une enveloppe 2014 de 68 161 837 €. Cette hausse de 1,28 % tient compte des prochaines ouvertures des EHPAD d'AUBUSSON et d'EVAUX-LES-BAINS pour provisionner, afin de ne pas exposer les résidents à une majoration de tarif trop conséquente au moment de l'ouverture. Pour mémoire, en 2014, la hausse était de 1,52 %. Pour les autres années, l'enveloppe devrait se stabiliser car le Département arrive au terme de la programmation des travaux de restructuration des établissements.

Partant de cette enveloppe, le Conseil départemental intervient à hauteur de 18,5 % en moyenne ces dernières années au titre de l'aide sociale à l'hébergement et 55,5 % au titre de l'APA en établissement pour la dépendance.

Dans le document, figure un tableau retraçant l'évolution des enveloppes depuis 2009.

Ces augmentations sont liées essentiellement aux restructurations des établissements car la revalorisation annuelle des budgets des établissements et services est de l'ordre de 0,8 %, toutes charges comprises, ce qui pose parfois problème pour certains établissements. Ce montant est inférieur à l'inflation, mais le parti a été pris, ces dernières années, de conserver une hausse annuelle minimale des enveloppes plutôt que d'engendrer des déficits qui devront être reportés ultérieurement et majorer le prix de journée des structures.

S'agissant des personnes handicapées, le même mode opératoire est observé avec une enveloppe 2015 de 20 524 516 €, identique à celle de 2014 car les opérations programmées en 2013 et 2014 ont été retardées.

Figure également dans le document un tableau récapitulatif de l'évolution de l'enveloppe depuis 2009 et les prévisions 2015 avec l'indication des nouvelles opérations.

Les opérations nouvelles concernent :

- l'association ADAPEI, avec le transfert du foyer d'hébergement "les Hirondelles" situé à AHUN vers des appartements éclatés. Ce nouveau mode de prise en charge est mieux adapté au projet de vie des résidents.
- l'association APAJH, avec la création d'un foyer de vie de 10 places sur la commune de SAINTE-FEYRE, portant extension du foyer de vie d'ARFEUILLE-CHATAIN, et la réhabilitation du foyer Allendé à GUERET.

Enfin, en lien avec l'ARS du Limousin, les trois associations APAJH, ALEFPA, ADAPEI et le CH de SAINT-VAURY portent un projet de création d'un SAMSAH, un Service d'Accompagnement Médico-Social départemental pour Adultes Handicapés, équipement inexistant en Creuse et destiné notamment à l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Il est à noter que le Département intervient environ à hauteur de 83 % au titre de l'aide sociale à l'hébergement et que le poids financier à supporter par le Conseil départemental de la Creuse est aussi lié aux prises en charge hors département avec des prix de journée dont le Pôle Jeunesse et Solidarités du Conseil départemental n'a pas la maîtrise.

Enfin, en matière d'aide à domicile, le travail de convergence tarifaire se poursuit. Trois associations n'atteignent pas la convergence tarifaire en 2015.

Le Département intervient à hauteur de 70 % de ces sommes au titre du régime prestataire et d'un financement des plans d'aide, via l'APA à domicile.

En conséquence, le budget 2015 de l'action sociale départementale s'élèvera à 88 625 000 €, contre 86 594 924 € en 2014 – budget primitif et décisions modificatives – pour les dépenses de fonctionnement, en hausse de 2,34 %. Il s'agit d'un budget très volontariste qui nécessitera de la vigilance dans son suivi par les services.

Ce budget intègre également des dépenses incontournables.

Dans le domaine de l'action sociale, hors APA et RSA, au titre de la prévention médico-sociale, l'aide à la création des structures de la petite enfance est prise en compte. Le Département finance le fonctionnement de 10 Relais Assistants Maternels. Il est également prévu le financement des crèches et haltes-garderies qui représentent l'un des axes du schéma départemental de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille. Soutenir la création et le fonctionnement des crèches et haltes-garderies permet de diversifier les modes de garde creusois et constitue un des éléments de la politique d'accueil du Département.

Au titre des services communs, le budget dédié aux mesures d'accompagnement social personnalisé et aux mesures d'accompagnement judiciaire est stable, certains adultes sortant du dispositif.

Au titre de l'enfance et de la famille, le nombre d'enfants placés, en constante augmentation, s'élève à 327 au 31 décembre 2014. Cela a pour conséquence de majorer fortement les crédits dédiés aux familles d'accueil : rémunérations et charges des assistants

familiaux, allocations vêture pour les enfants... Par contre, la mise en place d'un suivi des placements en lieux de vie et d'un suivi rigoureux des contrats jeunes majeurs permet de minorer les crédits affectés. Sous cette rubrique, figure également la PCH des personnes de moins de 20 ans pour 373 000 €.

Au titre des personnes handicapées, la prise en charge en établissements au titre de l'aide sociale représente une augmentation de 765 000 €. Le montant de la PCH 2015 est prévue à hauteur de 2,5 M€ comme en 2014 pour les personnes de plus de 20 ans.

Au titre des personnes âgées, hors dépendance, pour 2015, le montant proposé est de 9,2 M€, en hausse de 2,2 % par rapport aux inscriptions 2014, prenant en compte l'extension en année pleine et l'impact des restructurations de BENEVENT et de SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC.

Concernant les personnes dépendantes relevant de l'APA, le montant proposé s'élève à 27,8 M€. Le tarif APA à domicile est fixé à 20,01 € depuis le 1<sup>er</sup> février 2014.

Concernant le RSA, pour les allocations, une hausse de 4,85 % par rapport au compte administratif 2014 est proposée, prenant en compte la progression du nombre de bénéficiaires, soit 6,1 %, et de la majoration des aides prévue dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, s'agissant d'une augmentation régulière de l'allocation pour atteindre, en 2017, 50 % du SMIC. Le budget consacré au Plan départemental d'insertion s'établit à 1 183 000 € dont 291 000 € de FSE fléchés sur le Programme territorial d'insertion.

## **SDIS**

La dotation au SDIS, bien que prévue chaque année depuis 2012 avec une augmentation de 0,1 M€, a été gelée à 5,9 M€, montant de la participation 2014.

## **Fonctionnement des services**

Ces dépenses qui représentent l'ensemble des charges de fonctionnement relatives à la gestion et l'entretien des immeubles appartenant ou loués par le Département, du parc automobile, de même que les crédits réservés aux fournitures, à la reprographie ou encore à la maintenance des matériels ont été fixées à 3,777 M€.

Malgré l'évolution du coût de certains produits, cette dépense de fonctionnement a été maîtrisée et enregistre une baisse de l'ordre de 0,1 M€ par rapport à 2014.

## **Collèges**

Les crédits destinés à la participation au fonctionnement des collèges sont inscrits, comme en 2014, à hauteur de 2 M€.

## **Voirie**

4,487 M€ sont proposés pour l'entretien de la voirie, sachant que les besoins exprimés dépassent de loin les propositions d'inscriptions budgétaires.

Ce montant de crédits intègre les prestations de services : entretien courant, enduits, fossés et travaux préparatoires, missions de surveillance active, Plan d'intervention des ouvrages d'art, Plan d'intervention de végétation et la part de travaux qui sera affectée au Parc départemental.

Notons que l'érosion monétaire, l'augmentation du coût des matières premières, ainsi que les transferts des voies parallèles à la RCEA, nous conduisent chaque année à réduire notre volume de prestations d'entretien routier, ce qui est plus que regrettable.

Enfin, 1,313 M€ ont été réservés pour la viabilité hivernale.

## **Transports**

Les crédits demandés pour l'exercice 2015 s'élèvent à 10,3 M€ dont environ 7 M€ affectés aux transports scolaires effectués dans le cadre de marchés publics. Cette ligne budgétaire est inscrite en hors taxes avec une TVA à 10 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il est à noter cependant une augmentation cette année encore pour le transport des élèves handicapés, dont le coût est estimé à 800 000 €. 450 000 € ont été budgétés au titre des rythmes scolaires.

## **Autres dépenses de fonctionnement**

Toutes les dépenses qui n'ont pas été individualisées dans les rubriques développées précédemment ont été regroupées sur cette ligne et provisionnées à hauteur de 9,176 M€. Elles regroupent les subventions aux divers organismes et associations, les frais de fonctionnement des services culturels, l'ensemble des participations dont celles octroyées notamment au Conservatoire Emile-Goué, au Laboratoire, à la Cité de la Tapisserie, au Syndicat mixte de Crozant, au Syndicat mixte de l'aérodrome Montluçon-Guéret, au Lac de Vassivière.

## **Total des dépenses de fonctionnement**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement, y compris le paiement des intérêts de la dette départementale, des frais financiers et les dotations aux amortissements, a été évalué à hauteur de 178 397 844 €.

## **Investissement**

### **Les recettes d'investissement**

#### **La DGE et la DDEC**

Ces deux dotations que sont la dotation générale d'équipement et la dotation départementale d'équipement des collèges, ont été respectivement établies à 3 M€ et 0,730 M€.

#### **Le FCTVA**

Les dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA pour l'année 2015 sont celles réalisées au cours de l'exercice 2014. Une recette de l'ordre de 2,8 M€ peut être envisagée au présent budget.

## **Le produit des radars**

La répartition du produit des amendes de police aux départements s'effectue à partir d'une valeur de point établie en fonction du montant perçu par rapport au nombre de kilomètres de voirie des départements. La valeur du point est ensuite appliquée au nombre de kilomètres de voirie de chaque département.

La recette escomptée pour notre département en 2015 peut être estimée, comme en 2014, à 750 000 €.

## **Les subventions d'équipement et autres recettes**

L'ensemble des subventions versées par la Région pour le programme routier d'intérêt régional représente un montant de 1,270 M€. Pour la toiture du château, 250 000 € émanant de la DRAC ont été inscrits. Cette rubrique comprend également l'ensemble des subventions versées par l'Etat, la Région, l'Agence de l'eau, la DREAL, l'ADEME, le FEDER pour un montant global de 1,779 M€, la vente de bâtiments ayant été provisionnée à hauteur de 180 000 €. Les remboursements des communes pour les avances figurent également sous cette rubrique.

Une enveloppe émanant du CPER, à hauteur de 3 M€, serait dédiée au Conseil départemental. En effet, les Contrats de plan Etat-Région 2015-2020 ont été recentrés sur six thématiques prioritaires dont la mobilité multimodale et la transition écologique et énergétique. Un volet territorial important est prévu, qui pourra, d'une part, couvrir des travaux routiers et, d'autre part, bénéficier de financement complémentaire FEDER sur des projets de développement durable. Dans ce cadre, un dossier a été présenté au SGAR pour le financement d'opérations routières liées au désenclavement des bourg-centres qui feront l'objet de financement du FNADT. Par ailleurs, un dossier de financement de divers opérations bâtementaires et environnementales inscrites au budget fait actuellement l'objet d'une contractualisation dans le cadre de l'opération « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Les projets retenus dans le cadre de cette contractualisation feront l'objet de financement FNADT et ADEME.

## **Total des recettes d'investissement**

Hors emprunt et avant virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement, y compris la dotation aux amortissements, peuvent être évaluées à 24 434 500 €.

### **Les dépenses d'investissement**

#### **Programmes départementaux**

##### **Bâtiments**

Le montant des investissements s'élève à 2,5 M€.

Il est proposé l'inscription de 0,400 M€ pour terminer la réhabilitation des toitures de l'hôtel du département.



170 000 € sont proposés pour la mise aux normes thermique au gymnase de la Pigue.

1,1 M€ a été provisionné pour la construction de la Maison du Département à BOURGANEUF.

316 000 € ont été inscrits pour les travaux dans les centres d'exploitation, ainsi que 514 000 € pour divers travaux sur l'ensemble des bâtiments départementaux.

### **Collèges**

La prévision de dépense d'investissements pour l'exercice 2015 s'élève à 2,1 M€ dont :

- Entretien technique	172 000 €
- Modernisation du patrimoine et notamment la rénovation des salles de sciences de Dun-le-Palestel, le début de la création d'une salle d'évolution et d'un préau à Parsac	632 000 €
- Amélioration du cadre de vie avec la réfection des sanitaires du collège de Parsac	260 000 €
- Grosses réparations clos et couvert avec le solde de la réfection des toitures terrasses, le remplacement des menuiseries aux collèges de Bénévent-l'Abbaye, de Saint-Vaury et Marouzeau à Guéret	280 000 €
- Etudes : frais de maîtrise d'oeuvre restructuration collège de Bourganeuf et audits énergétiques dans divers collèges	466 000 €
- Travaux accessibilité collège Martin Nadaud à Guéret et mise aux normes diverses	250 000 €
- Contrôle technique et mission SPS restructuration collège de Bourganeuf	10 000 €
- Avances forfaitaires	30 000 €

### **Etang des Landes et Chambonchard**

Pour le site de l'étang des Landes, 76 500 € sont prévus, dont 25 500 € pour les travaux sur les bâtiments et 51 000 € pour acquérir des terrains.

Pour Chambonchard, les crédits inscrits s'élèvent à 12 000 €.

### **Voirie départementale**

Les prévisions 2015 sont établies à hauteur de 12,9 M€.

Cette enveloppe se décompose ainsi :

- PRID dont la principale opération concerne la création d'une aire de covoiturage à l'est du département	120 000 €
- PRIR – La convention conclue avec la Région arrive à son terme. L'opération de « La Seiglière » est programmée, mais dans cette enveloppe de 3,250 M€, il faut ajouter les travaux sur la RD 941 à BOURGANEUF et à hauteur de LA POUGE	3 250 000 €
- Les améliorations de sécurité	500 000 €

- Les grosses réparations aux chaussées, incluant également les traverses, les ouvrages d'art et les programmes d'axes	8 650 000 €
- Les acquisitions de matériels, l'engazonnement, les achats de terrains et les études routières	230 000 €
- Avances forfaitaires	150 000 €

### **Autres investissements directs**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement pour le compte du Département, à savoir les acquisitions de matériels et mobiliers administratifs et techniques, de véhicules, de matériels informatiques et de téléphonie, de logiciels pour un montant global de 1,5 M€.

### **Programmes non départementaux**

Pour l'exercice 2015, les subventions d'équipement représenteraient un montant global de 7,350 M€. Elles concernent notamment :

- l'eau et l'assainissement .....	650 000 €
- l'agriculture .....	641 000 €
- l'aménagement rural .....	1 770 000 €
dont :     FDAEC : 1 000 000 €	
SDEC : 690 000 €	
- l'économie .....	310 000 €
- le tourisme .....	171 000 €
- l'environnement .....	164 000 €
- les affaires culturelles, la BDC et les sports .....	1 354 000 €
- le patrimoine .....	313 000 €
- la politique territoriale .....	1 000 000 €
- le SDAN .....	300 000 €
- la voirie communale et subvention bois ronds .....	160 000 €
- le logement social .....	213 000 €
- les relais itinérants .....	30 000 €
- la domotique .....	75 000 €
- le syndicat de la Fôt .....	11 300 €
- le syndicat de l'aérodrome Montluçon-Guéret .....	51 400 €

### **Amortissement du capital de la dette**

Les mouvements financiers ont été provisionnés à hauteur de 9,8 M€ pour l'exercice 2015 dont 9,5 M€ réservés au remboursement du capital de la dette.

### **Total des dépenses d'investissement**

Le total des dépenses réelles d'investissement – hors mouvements financiers – s'établirait à 29 434 500 € en 2015.

## **Autofinancement**

Pour financer les dépenses d'investissement, il a pu être dégagé un virement de la section de fonctionnement égal à 0,6 M€. Notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la différence entre les produits et les charges de fonctionnement réels, s'élève à 9,895 M€.

Sans évolution du taux de foncier bâti et en ayant des dépenses de fonctionnement et d'investissement évaluées au plus juste – les derniers arbitrages ont permis d'identifier les dépenses incompressibles –, le besoin de financement s'élève à 14,2 M€.

Il faut noter également que notre dépense de fonctionnement permettant de doter nos amortissements a augmenté de 433 500 € pour 2015.

Mes chers collègues, à la suite de cette présentation, je vous invite à débattre de ces orientations budgétaires.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Madame la Présidente, le véritable débat sur le budget, nous l'aurons dans une semaine. Nous sommes aujourd'hui simplement au stade des orientations budgétaires, mais il faut tout de même que cette séance ait quelque utilité. Nous allons donc débattre de ces orientations, même si ce débat ne se solde pas par un vote.

Je formule quelques observations.

Tout d'abord, dans votre discours d'installation, et vous l'avez rappelé tout à l'heure dans votre propos liminaire, vous avez lourdement insisté sur le fait que ce budget est préparé dans la précipitation. Ce fait ne caractérise pas la Creuse. Dans nombre de départements, les budgets sont actuellement votés au sein des Conseils départementaux. Je dirai même que c'est finalement une marque de respect vis-à-vis du suffrage universel, laissant le soin à celles et ceux qui ont été élus voilà quelques semaines de préparer, présenter et voter leur budget.

Certes, ce budget est préparé rapidement, mais comme nous étions des élus responsables, vous savez pertinemment que les orientations budgétaires étaient élaborées à 95 %, si je puis dire. Seulement, étant donné les moyens limités de ce département, il vaut mieux avoir 100 % des données pour préparer un budget que simplement 95 %. Vous l'avez reconnu vous-même, la notification administrative la plus importante, c'est-à-dire celle de la DGF qui est la première recette des collectivités territoriales, n'était pas encore connue au moment des dernières élections. Nous avons donc parlé vrai, s'agissant des raisons du report de ce budget après les élections.

Ma deuxième observation peut paraître quelque peu technique, mais elle a des répercussions très importantes et très avantageuses, dirai-je, pour le département de la Creuse. Je veux parler de ce qui figure à deux reprises dans le rapport, c'est-à-dire du débat sur les modifications de la problématique potentiel financier / potentiel fiscal. Sont concernés tant les droits de mutation que la CVAE qui, malheureusement, a succédé à la taxe professionnelle voilà quelques années, coupant le lien entre l'activité économique et les collectivités locales. Est également concerné le financement de l'APA, ce qui figure aussi dans le rapport.

La prise en compte de ce nouveau potentiel fiscal fait partie des avancées obtenues par le mouvement des Nouvelles Ruralités. Cette avancée vous rapporte déjà des recettes, y compris pour le compte administratif de l'exercice 2014, soit de l'ordre de 2 M€. J'espère donc que le Conseil départemental de la Creuse continuera à participer à ce mouvement des Nouvelles Ruralités, même si, dans le cadre de votre propagande électorale, vous l'avez qualifié de « coquille vide ». En tout cas, je suis heureux pour ma part de constater que nos propositions ont été retenues dans le cadre de la commission dite Ackermann, commission présidée par l'ancien Président du Conseil général du Territoire de Belfort, que nous avons systématiquement alimentée en notes et propositions. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de bénéficier au moins de 2 M€ de recettes supplémentaires.

J'espère également, sachant que sont là concernées des masses financières plus importantes, que ces propositions seront retenues dans le cadre de ce grand débat en cours sur la refonte de la DGF, avec une réflexion pour l'année 2015 et une première application dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016. Il est bien évident que la péréquation, c'est-à-dire la solidarité, n'a d'effet que si elle porte sur des masses financières importantes et c'est le cas de la dotation globale de fonctionnement.

Ma troisième observation rejoint l'intervention de mon collègue Jean-Luc LEGER. Quelle nouveauté apportez-vous par rapport aux orientations budgétaires que nous avons préparées ? Telle est, pour nous, la question ! Lors de la précédente séance, vous nous aviez fait un grand laïus sur « le changement, c'est maintenant ». Nous constatons surtout que le changement, c'est l'endettement ! (*Mouvements divers.*)

Nous nous étions fixé un seuil à ne pas atteindre et, surtout, à ne pas dépasser, celui des 13 M€ de dette annuelle. Nous étions d'ailleurs à 12,4 M€ l'année dernière, comme nous aurons à le constater dans le cadre du compte administratif de l'exercice 2014. Or vous, vous dépassez non seulement les 13 M€, mais également les 14 M€, avec une dette de 14,2 M€ pour 2015. Selon la formule bien connue – et tel est le problème ! –, l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain.

J'en viens à une quatrième observation.

A quoi affectez-vous cet emprunt ? Aux routes ! Pourquoi pas ? Monsieur FOULON, nous connaissons la situation économique de la Creuse et les difficultés du secteur du bâtiment et des travaux publics aussi bien que vous. C'est la raison pour laquelle nous avons, nous aussi, mis l'accent sur la voirie. C'est ainsi que, l'année dernière, la Creuse était au sixième rang des départements de France au titre de l'investissement routier par habitant, monsieur FOULON. D'ailleurs, je suis toujours très étonné, quand il est question d'économie, de voir les défenseurs du libéralisme économique ramener le tissu économique uniquement à la commande publique, comme ce fut le cas tout à l'heure.

Cela dit, sur les routes, je formule un souhait, madame la Présidente, à savoir que vous donniez suite à un principe qui nous a animés ces dernières années et qui vise à inscrire systématiquement les économies réalisées sur la viabilité hivernale à l'entretien des routes départementales. De même, j'espère que sera poursuivi notre programme routier d'intérêt régional que nous avons négocié et obtenu auprès du Président de Région. D'ailleurs, il vous permet de bénéficier d'ores et déjà de 1,2 M€ de recettes supplémentaires cette année.

Ma cinquième observation concerne la question des transports. Il est vrai que la mise en place des rythmes scolaires a eu un impact, en termes de dépenses, chiffré à 700 000 € pour l'année 2014. C'est d'ailleurs le montant rappelé dans le vœu dont M. DAULNY a donné lecture tout à l'heure. Or je constate que, dans le rapport, page 17, vous n'avez budgété que 450 000 €. Sans doute faites-vous un pari sur les marchés publics à venir car il arrive parfois d'avoir de bonnes surprises avec des propositions d'entreprises inférieures aux coûts d'objectif, voire un pari sur la baisse du prix du carburant. Toujours est-il qu'il ne faudrait pas enregistrer une différence importante entre la dépense réelle et ce qui aura été budgété, sous peine d'en arriver à une situation où, d'autorité, le Préfet inscrive cette dépense obligatoire au budget du Département, les transports scolaires faisant partie de nos dépenses obligatoires.

Enfin, je reviens sur vos propos au sujet de la loi NOTRe, s'agissant du troisième texte, la réforme territoriale comptant trois textes. Concernant l'avenir des départements pour ce qui est de leurs prérogatives, je suis désolé, mais nous le connaissons à 90 %. Nous ne sommes ni dans le brouillard le plus complet, ni dans la confusion la plus totale. Nous savons très bien quelles seront les compétences exercées par les Conseils départementaux au cours des années à venir.

Certes, j'en conviens, il eût été préférable que les textes aient été adoptés définitivement par le Parlement avant les élections, sachant qu'une deuxième lecture doit encore intervenir au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Que reste-t-il véritablement à trancher ? Ne subsiste quasiment que la question des transports scolaires, c'est-à-dire une compétence parmi d'autres compétences, qui, pour l'instant, relève, dans le texte initial, des régions. Cela semble être d'ailleurs la volonté du Gouvernement. Mais il y a eu tellement de dérogations et d'assouplissements dans les débats législatifs qu'il est tout à fait probable que, même si cette compétence est transférée demain aux Régions, il leur sera possible de la subdéléguer, soit aux départements, soit à des intercommunalités.

Par ailleurs, vous avez dit, et j'ai noté la phrase, « qu'anticipation et rigueur n'étaient pas de mise », et ce avant que vous n'arriviez aux responsabilités. Tel est le coup habituel de l'héritage ! (*Rires des Conseillers départementaux d'Union de la Droite et du Centre.*) S'il vous plaît, avant de vous lancer dans ce genre d'attaque ou de dénigrement, attendez au moins les observations de la Chambre régionale des Comptes qui ne manqueront pas d'arriver ! Vous le savez, nous agissons sous haute surveillance, que ce soit par le biais du contrôle de légalité ou de la Chambre régionale des Comptes.

Enfin, comme l'a dit M. FOULON, vous souhaitez « encadrer plus fortement le fonctionnement ». Belle déclaration d'intention ! Mais je ne vois pas en quoi dans ces orientations et dans le budget qui sera examiné la semaine prochaine, vous encadrez le fonctionnement. Vous êtes en train de vous rendre compte que les fonctionnaires des collectivités locales ont des déroulements de carrière et que le GVT, Glissement Vieillesse Technicité, étant donné le nombre de fonctionnaires au Conseil départemental de la Creuse, représente systématiquement 800 000 € à 900 000 € de dépenses supplémentaires chaque année, auxquelles nous ne saurions échapper. Il faudra donc bien, là aussi, tenir compte de la réalité de ces chiffres et de ce que la loi nous impose par ailleurs.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. SAUTY.

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Je tiens à réagir aux propos concernant le report en avril des orientations budgétaires et du budget.

Vous parlez, monsieur LOZACH, de respect vis-à-vis des électeurs. Je tiens à dire que, dans le Cantal, par exemple, les orientations budgétaires ont été actées bien avant les élections, et ce dans le plus grand respect des électeurs. Par conséquent, je pense plutôt que vous aviez honte de porter votre bilan devant les électeurs et que telle est la raison de ce report.

**M. LOZACH.** – Ce n'est pas parce que vous lisez la note que vous a fait passer Jean AUCLAIR....

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – S'il vous plaît, monsieur LOZACH, laissons s'exprimer ceux qui ont demandé la parole !

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Ne vous ayant pas interrompu, je vous demande d'avoir la même obligeance à mon égard.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Poursuivez, monsieur SAUTY.

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – J'en viens, ensuite, à votre gestion rigoureuse. Lors de notre précédente séance, vous avez cité le classement de BFM Business. Dans le classement des départements les plus économes, la Creuse y figure en dernière position : 101 sur 101 ! Concernant les charges de personnel, là rassurons-nous, la Creuse est classée, non pas au dernier, mais à l'avant-dernier rang ! Chaque année, les Creusois dépensent 344 € par habitant pour les frais de personnel du Conseil départemental... Seule la Corse-du-Sud fait pire !

Par conséquent, s'agissant de votre bilan, il serait opportun de consulter vos sources !

S'agissant des orientations budgétaires, vous dites que nous n'avons pas tenu nos promesses et que nous n'avons aucun projet...

**M. LOZACH.** – Je n'ai pas dit cela, monsieur SAUTY !

Aurais-je dit que vous n'auriez pas tenu vos promesses et que vous n'aviez pas de projet ?

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Pas de projet, oui !

**M. LOZACH.** – L’aurais-je dit, moi ?

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Non pas vous...

**M. LOZACH.** – Eh bien, alors !

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – C’était plutôt dans les propos liminaires, excusez-moi !

Je tiens simplement à rappeler que, parmi les trois engagements pris durant notre campagne, le premier visait à ne pas augmenter les impôts. C’est le cas dans ces orientations budgétaires, alors que vous, vous proposiez de les augmenter de 1,5 %. Sachez donc que vous n’avez pas le monopole du social et que nous sommes, nous aussi, sensibles aux difficultés rencontrées par les Creusois. C’est la raison pour laquelle nous n’augmenterons pas, nous, les impôts, contrairement à ce que vous, vous aviez prévu.

Par ailleurs, vous dites que la hausse de la dette est uniquement destinée à la voirie. Je tiens à vous rétorquer que nous avons promis durant notre campagne d’augmenter le FDAEC, le Fonds départemental d’aide à l’équipement des communes. C’est ainsi que nous le portons à 1 M€, alors que vous aviez prévu d’inscrire 910 000 €, ce qui marque une augmentation de l’ordre de 10 %. Ce fonds est nécessaire pour les communes et nous les soutenons, comme nous l’avions promis.

Enfin, concernant la voirie, nous augmentons aussi le budget, sachant que des travaux n’étaient pas prévus, comme ceux sur BOURGANEUF et je pense que, au vu de ces orientations budgétaires, ce canton est bien loti.

Voici la question que, pour ma part, je vous pose : aviez-vous prévu de perdre, en nous laissant ce bilan-là ?...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Je veux simplement dire à M. SAUTY qu’il est Conseiller départemental. J’ai parlé tout à l’heure, non pas du canton de BOURGANEUF, mais de la situation du Département. Dès lors, je vous invite à dépasser le canton d’AUZANCES et à évoquer le Département.

En ce qui concerne le classement de BFM Business auquel vous vous êtes référé, arrêtez de dire un peu n’importe quoi ! Je l’ai sous les yeux et je m’attendais d’ailleurs à ce que vous l’évoquiez. La Creuse est classée 34<sup>ème</sup> sur 101 Conseils départementaux, ce qui, d’après vous, serait un mauvais classement...

Je sais très bien que celui qui vous a transmis la note tout à l'heure a fait écrire partout dans les professions de foi des propos que j'aurais tenus selon lesquels la Creuse est le département le plus pauvre de France. Je ne l'ai jamais dit et il suffit de se référer à l'émission de France 3 à laquelle il a été fait mention pour s'en persuader et pour savoir qui dit vrai et qui ment. Il n'en demeure pas moins vrai que la Creuse est l'un des départements les plus pauvres de France et j'attends qu'il me soit fait la démonstration inverse, notamment en ce qui concerne le revenu par habitant et le potentiel fiscal. Faites-en la démonstration inverse !

Quant à abonder de 100 000€ les crédits dédiés au FDAEC, quel apport sur 15 cantons ! Mais permettez-moi de vous dire que l'aide aux communes, ce n'est pas simplement le FDAEC. Je vous invite à constater ce qui figure, par exemple, sur les politiques territoriales ou bien encore sur les équipements ruraux.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. SAUTY.

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Je reviens sur ce classement. Oui, la Creuse figure au 34<sup>ème</sup> rang, mais s'agissant d'une dizaine de classements successifs, il convient de revenir sur chacun d'eux. Vous verrez qu'en termes de dette, de personnel et d'économies, votre bilan n'est pas vraiment glorieux !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Sans vouloir alimenter cette partie de ping-pong qui pourrait durer longtemps, je tiens à dire que, pour moi, le seul juge de paix qui compte, c'est la Chambre régionale des Comptes. A-t-elle – ou non – salué la gestion qui était la nôtre ? Oui ! Pour le reste, rien n'est à dire, sachant que l'on peut toujours faire dire aux chiffres ce que l'on veut ! (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*)

Un détail tout de même, madame le Présidente, je remarque, à travers les propos de l'ancien Président LOZACH et les chiffres qui ont été donnés à M. SAUTY que jamais dans cette institution, quelqu'un qui n'a pas été élu aura tenu une aussi grande place... Qui dirige vraiment ce département, madame SIMONET ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Il me semble que M. SAUTY a été élu, monsieur LEGER... Je ne comprends pas bien vos propos. A quoi faites-vous référence ?

**M. LEGER.** – A qui donne les chiffres et les arguments !...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ce sont certainement des chiffres publics !

**M. LEGER.** – J'imagine !



**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Premier Vice-président en charge du budget.** – Il vous faudrait peut-être changer de discours parce que vous m’avez rappelé, monsieur LOZACH, lors de la séance d’installation du Conseil départemental, les propos que vous aviez tenus en 1998, avec les mêmes critiques. Sans doute conviendrait-il de vous renouveler... Le ton serait ainsi, disons moins vieux !

**M. LEGER.** – L’âge du capitaine ne porterait-il pas chance ?

**M. GAUDIN, Premier Vice-président en charge du budget.** – Disant moins vieux, je me réfère, non pas à l’âge, mais à des propos ressassés.

Je tiens également à rappeler que, les années précédentes, vous nous soumettiez le débat d’orientations budgétaires avant même d’avoir connaissance du montant de la DGF alloué à notre département. Votre excuse selon laquelle vous ne pouviez présenter à l’Assemblée ni les orientations budgétaires ni le budget avant les élections sous prétexte que le chiffre de la DGF ne vous avait pas été notifié ne tient pas. C’est un autre motif qu’il vous faudra donc invoquer concernant l’année 2015. Je me souviens même d’une année où vous nous aviez présenté les orientations budgétaires en décembre.

Le nouveau calcul du potentiel fiscal est, en effet, une bonne chose pour les départements dits pauvres. C’est un qualificatif qui a tendance à me révolter, mais c’est ainsi que le département de la Creuse est classé. Je parlerais plus volontiers de départements fragiles, s’agissant d’ailleurs, pour la plupart, de départements ruraux. En tout cas, j’espère que, dans le cadre de la réforme de la DGF, ce sera ce calcul du potentiel fiscal qui sera retenu en ce sens qu’il est plus intéressant pour nous. C’est une demande émanant, non pas uniquement du mouvement des Nouvelles Ruralités, mais de la majorité des départements de l’ADF.

En ce qui concerne les routes, vous dites qu’en contrepartie, nous bénéficions de 1,2 M€ de recettes de la Région. La seule opération que vous aviez prévue dans votre DOB, tel qu’il m’a été communiqué par les services, était celle de « La Seiglière », et ce pour un montant de quelques centaines de milliers d’euros. Si nous percevons 1,2 M€ de recettes de la Région, c’est en raison des opérations inscrites pour 3,25 M€. Lesdites recettes correspondent donc aux inscriptions budgétaires prévues pour des travaux, en particulier sur LA POUGE et CHAVANAT, qui n’étaient pas programmés initialement.

S’agissant des transports scolaires, le chiffre cité est le bon. Le montant affecté aux transports scolaires liés aux rythmes scolaires est, non pas de 450 000 €, mais de 700 000 €, et le chiffre global de 8,3 M€ est toujours valable. Nous apprécierons la situation fin juin prochain quand tous les transports auront été effectués et en fonction des attributions de marchés qui interviendront au fur et à mesure que ceux-ci seront relancés. Bien entendu, il sera tenu compte des modifications de la carte scolaire qui induiront également des modifications des circuits de transports scolaires.

Quant à l'encadrement du fonctionnement, il n'est pas à noter, en effet, de changements notables car matériellement, le temps nous a fait défaut. Les crédits sont restés inscrits à hauteur de ce que vous aviez prévu dans vos orientations budgétaires. Mais comptez sur nous, des révisions à la baisse interviendront sur certains postes en DM parce que nous avons effectivement l'intention de faire des économies. L'Etat ne sera pas le seul à en réaliser ! Il supprime des subventions, notamment dans les domaines du sport et de la culture, et diminue fortement nos dotations. Il faudra nous en accommoder ; d'où un fonctionnement qui sera encadré et diminué. C'est ainsi qu'en DM, nous procéderons à des réattributions de crédits sur d'autres secteurs.

Le rapport de la Chambre régionale des Comptes auquel M. LEGER a fait allusion concernait jusqu'à l'année 2009. Il faudra attendre que soit rendu public celui allant jusqu'à l'année 2013 pour pouvoir en parler. Il ne s'agit jusqu'à présent que d'observations en guise de réponses. Ce rapport ne sera public qu'une fois communiqué à l'Assemblée plénière. Ainsi est la loi !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – Je tiens à exprimer mon inquiétude quant à la subvention allouée par le Conseil départemental au SDIS. Nous avons pris la décision, après avoir imposé au SDIS des économies singulières, d'augmenter de 100 000 € sa subvention chaque année, ce qui permettait de compenser les effets mécaniques liés aux échelons, grades et avancements. Je suis donc inquiet car je crains que cette diminution ne fragilise le SDIS. Certes, il s'agit d'un gel, mais je parle sciemment de diminution, s'agissant d'une baisse de 100 000 € de sa dotation.

Telle est la remarque que je souhaitais formuler.

**M. GAUDIN, Premier Vice-président en charge du budget.** – Je vous adresserai là la même réponse que précédemment, m'étant contenté de reprendre le chiffre qui figurait dans votre DOB à titre prévisionnel. Je ne sais si vous l'avez remarqué, mais à part les investissements sur les routes, je n'ai pas modifié quoi que ce soit. Le chiffre de 5,9 M€ est celui que vous aviez inscrit et que j'ai repris. Je pensais, cher ex-Président du SDIS, que vous en aviez ainsi convenu avec l'ancien Directeur départemental. J'en suis donc resté à ce montant tel qu'il était inscrit dans les documents qui m'ont été transmis par les services.

En revanche, j'ai vu dernièrement le Colonel avec le nouveau Président du SDIS. Nous rencontrerons la Présidente et nous verrons si nous pouvons en décider différemment lors d'une DM. Mais pour l'instant, n'est inscrit que ce que vous aviez prévu.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. FOULON.

**M. FOULON.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, au travers de ces échanges entre la majorité et l'opposition, force est de reconnaître, messieurs de l'opposition, que vous

n'avez pas grand-chose à dire. Vous formulez quelques remarques plus sur la forme que sur le fond.

Sans entrer dans le détail, sachant que tel n'est pas l'objet de notre séance, je me borne à quelques réflexions.

M. LOZACH, vous dites que les Nouvelles Ruralités nous ont apporté 2 M€ sous votre pression. Je rappelle simplement que vous étiez à l'origine, avec trois autres départements, dans la mise en place de ces Nouvelles Ruralités. Je tiens à informer la représentation départementale que trois des quatre Présidents des Conseils généraux sortants ont été battus. Oui, nous parlons de coquille vide et je demande qu'elle soit remplie. Pourtant, je la vois toujours vide.

**M. LOZACH.** – Les 2 M€ commencent à la remplir !

Nous verrons simplement si le Conseil départemental de la Creuse reste membre du mouvement des Nouvelles Ruralités. De même, j'espère qu'il restera membre de l'Association Urgence POLT dont nous parlerons tout à l'heure.

**M. SIMONNET.** – Cela n'a rien à voir ! Ce n'est pas comparable.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En tout cas, je puis vous assurer que cette question n'a pas encore été tranchée. En revanche, notre participation très active au sein de l'ADF sera, j'en suis certaine, affirmée.

Personne ne demande plus la parole ?...

Ainsi s'achève donc notre débat d'orientations budgétaires.

J'informe l'Assemblée que, ayant quitté la séance, M. LEGER a donné pouvoir à M. LOZACH et M<sup>me</sup> GUILLEMOT à M<sup>me</sup> PALLIER.

L'ordre du jour appelle l'adoption du règlement intérieur du Conseil départemental.

## **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **RAPPORT N°04/11**

**M. GAUDIN, Premier Vice-président en charge du budget.** – Mes chers collègues, lors de la séance d'installation du Conseil départemental, les commissions ont été constituées avec leur dénomination et leur rôle respectif, mais nous avons précisé que le règlement départemental serait modifié afin d'adapter éventuellement les intitulés en fonction du vote définitif de la loi NOTRE et de la parution de ses décrets d'application.

Le projet de règlement qui vous a été communiqué comporte trois modifications, lesquelles sont surlignées ou inscrites « en gras » dans ledit document.

La première modification figure page 35 et concerne le chapitre II : « Du fonctionnement de l'Assemblée départementale », article 4 – « Prérogatives du (de la) Président(e).

Je vous donne lecture du paragraphe concerné : « Le (La) Président(e) prononce le résultat des votes de manière détaillée (indication du nombre de votes pour et contre, du nombre d'abstentions et, le cas échéant, de la non-participation au vote de certains Conseillers départementaux). Dans le cas d'un vote par division (Cf. chapitre IV – art. 21), les résultats des votes sont prononcés successivement pour chacune des propositions. »

Cette modification a pour objet d'être en conformité avec la loi.

La deuxième modification figure page 36 et concerne également le chapitre II : « Du fonctionnement de l'Assemblée départementale », article 7 – « Ouverture des séances ».

Je vous donne lecture du paragraphe concerné, s'agissant des délégations de vote ou pouvoirs : « Ces délégations doivent être établies par écrit, datées et signées, et transmises au (à la) Président(e) qui en informe oralement l'Assemblée. Elles sont par la suite mentionnées au procès-verbal. »

La troisième modification, figurant à la page 45, correspond à ce que je vous ai annoncé précédemment eu égard à la loi NOTRe et, une fois votée définitivement, à la parution de ses décrets d'application. Cette modification concerne le chapitre V : « Des Commissions intérieures de travail et d'études, article 24 – « Composition et modalités de désignation ».

Je vous donne lecture dudit paragraphe : « Les Commissions sont ainsi constituées jusqu'au prochain renouvellement du Conseil départemental, avec possibilité de modification en cours de mandature, en tant que de besoin. »

Telles sont les trois modifications qui ont été apportées au règlement intérieur, lequel était en vigueur depuis 2011.

Je précise que, à l'unanimité, la première commission s'est prononcée favorablement sur ces modifications et l'adoption du projet de règlement tel qu'il vous est présenté *in extenso*.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Mes chers collègues, je vous invite donc à vous prononcer sur ce projet de règlement intérieur.

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle la représentation du Département.

## REPRESENTATION DU DEPARTEMENT

### RAPPORT N°04/12

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, vous avez examiné en commission l'ensemble des désignations qu'il nous restait à effectuer.

Je demanderai à M. FOULON, Président de groupe, de faire part des propositions de désignation du Groupe d'Union de la Droite et du Centre et à M. LOZACH, M. le Président de groupe ayant quitté la séance, de celles du Groupe de Gauche.

Quant au vote, nous pouvons nous prononcer organisme par organisme ou procéder à un vote global, si cette dernière proposition recueille l'assentiment de l'Assemblée tout entière.

**M. LOZACH.** – Je propose qu'il soit procédé au vote organisme par organisme.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Très bien. Il sera donc ainsi procédé.

*(Les propositions de désignation des représentants du Conseil départemental  
sont respectivement énoncées  
par M. FOULON au titre du Groupe d'Union de la Droite et du Centre  
et par M. LOZACH au titre du Groupe de Gauche,  
puis par M. LEGER lors de son retour en séance.)*

## LISTE N°1 : ELUS

Catégorie I : interne E : externe		Intitulé	Titulaires	Suppléants	Vote
I	Admin. Générale	<b>GROUPE DE TRAVAIL – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	<b>Mme la Présidente M. Daulny M. Gaudin Mme Defemme M. Sauty Mme Galbrun M. Lejeune M. Léger</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
I	Admin. Générale	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</b>	<b>M. Daulny M. Foulon Mme Graveron M. Bayol M<sup>me</sup> Jouannetaud</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> D'ORGANISATION ET DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS</b>	<b>M. Foulon Mme Graveron M. Bayol</b>	<b>M. Daulny Mme Faivre Mme Jouannetaud</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMMISSION DE COORDINATION DES COMMANDES PUBLIQUES</b>	<b>M. Foulon M. Gaudin</b>	<b>Mme Graveron Mme Pilat</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR</b>	<b>M. Gaudin</b>	<b>M. Avizou</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>JURY D'ASSISES – COMMISSION DE RECRUTEMENT DES JURES</b>	<b>M. Gaudin Mme Defemme M. Morançais M. Jeansannetas M. Avizou</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DE RECENSEMENT DES VOTES</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>CELLULE DE VIGILANCE (lutte contre les dérives sectaires)</b>	<b>Mme Bunlon M. Léger</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>CONSEIL DEP<sup>TAL</sup> DE L'AIDE JURIDIQUE</b>	<b>Mme Vialle</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMITE DEP<sup>TAL</sup> DE RECENSEMENT DES VOTES EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ORIENTATION PLACE AUPRES DU DELEGUE DU CNFPT</b>	<b>Mme Defemme Mme Martin</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMITE LOCAL D'USAGERS (CERTIFICATION QUALIPREF)</b>	<b>M. Gaudin</b>	<b>Mme Defemme M. Jeansannetas</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COMMISSION DU TITRE DE SEJOUR</b>	<b>M. Labar</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>CONFERENCE PERMANENTE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>Mme Simonet Valérie M. Jeansannetas</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>COM. DE TRANSITION VERS LA TELEVISION NUMERIQUE</b>	<b>Mme Faivre M. Lejeune</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Admin. Générale	<b>CONSEIL DEP<sup>TAL</sup> POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION</b>	<b>M. Daulny</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Finances	<b>CONSEIL FISCAL ET FINANCIER AUX COLLECTIVITES – COMITE LOCAL</b>	<b>M. Morançais M. Sauty M. Léger</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Finances	<b>CENTRE D'ECHANGES DE DONNEES INTER-DEPARTEMENTALES DE LA BANQUE DE DONNEES DES DEPARTEMENTS (CEDI)</b>	<b>Mme Favier</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Finances	<b>COMMISSION DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES DES PARTS DE REDEVANCES DES DEBITS DE TABAC</b>	<b>Mme Defemme</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Finances	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS (CDVLLP)</b>	<b>Mme Vialle M. Simonnet Nicolas</b>	<b>M. Gaillard M. Lejeune</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Finances	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CDIDL)</b>	<b>M. Simonnet Nicolas</b>	<b>Mme Vialle</b>	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Personnel	<b>CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS</b>	<b>Mme Defemme M. Gaudin Mme Guillemot</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Personnel	<b>COMMISSION TRIPARTITE LOCALE (TRANSFERTS DE COMPETENCES)</b>	<b>Mme la Présidente Mme Defemme M. Gaudin Mme Chamberaud Mme Graveron M. Gaillard</b>		16 pour 14 contre 0 abstention  <i>(Cf. Précision)</i>
E	Patrimoine	<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE DES OBJETS MOBILIERS</b>	<b>M. Daulny M. Simonnet Nicolas</b>	<b>M. Avizou M. Léger</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	<b>ASSOCIATION DEP<sup>TALE</sup> DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	<b>CROUS – COMITE LOCAL DES PRETS D'HONNEUR</b>	<b>M. Sauty</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	<b>CDDP – COMITE CONSULTATIF</b>	<b>M. Daulny Mme Pallier</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Affaires scolaires Jeunesse	COMMISSION « BOURSES AU MERITE »	M. Sauty		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	CONSEIL DEPTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	M. Daulny		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	COMMISSION DEPTALE DES BOURSES NATIONALES	M. Sauty M. Daulny		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires scolaires Jeunesse	COMMISSION DEPTALE D'EXAMEN DES DEMANDES DE DEROGATIONS AUX SECTEURS SCOLAIRES	M. Daulny		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	COMITE DE GESTION DE LA PISCINE DE GUERET	M. Daulny Mme Graveron M. Gaudin Mme Cazier		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	COMITE DEPTAL DE PILOTAGE ZEP	Mme Jouannetaud		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires scolaires Jeunesse	COMITE HYGIENE ET SECURITE DE L'E.N.	En tant que personnalité qualifiée : Mme Bunlon		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	CONSEIL ACADEMIQUE DE L'E.N.	M. Daulny M. Gaillard	Mme Pénicaut Mme Chamberaud	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	Mme Chamberaud Mme Vialle		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires scolaires Jeunesse	FOL – C. D'ADMINISTRATION	M. Morançais Mme Bunlon Mme Faivre M. Daulny M. Jeansannetas		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	GROUPE DE TRAVAIL ACADEMIQUE (AGENCE COMPTABLE)	Mme Graveron	Mme Martin	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE LIMOUSIN	Mme Vialle		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	IUFM ANTENNE DE GUERET COM. D'ORIENTATION ET DE SUIVI	Mme la Présidente	Mme Chamberaud	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	IUFM LIMOUSIN C. D'ADMINISTRATION	Mme la Présidente	Mme Chamberaud	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires scolaires Jeunesse	GRETA CREUSE – CONSEIL INTER-ETABLISSEMENT	Mme Defemme	En cas d'empêchement de l'élu, la Présidente désigne un fonctionnaire pour assister à ces réunions.	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Sports Jeunesse	COMMISSION DEPTALE DES SPORTS	M. Daulny M. Sauty Mme Bunlon Mme Pénicaut	Mme Faivre M. Gaillard Mme Pilat M. Dumontant	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Sports Jeunesse	COMMISSION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	M. Daulny	Mme Pénicaut	16 pour 0 contre 14 abstentions



I	Affaires culturelles	<b>COMMISSION DE JUMELAGE (MOYENNE FRANCONIE)</b>	Mme Vialle M. Simonnet Nicolas M. Labar Mme Chamberaud Mme Cazier Mme Jouannetaud		16 pour 0 contre 14 abstentions
I	Affaires culturelles	<b>COMMISSION DE JUMELAGE (AUTRES JUMELAGES)</b>	Mme Vialle M. Simonnet Nicolas M. Labar Mme Chamberaud M. Lozach Mme Galbrun M. Avizou		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires culturelles	<b>LIRE EN CREUSE</b>	Mme Vialle M. Simonnet Nicolas M. Avizou		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires culturelles	<b>ASSOCIATION DU CENTRE CULTUREL J. LURÇAT (AUBUSSON)</b>	Mme la Présidente Mme Defemme M. Sauty Mme Pallier		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires culturelles	<b>ADIAM</b>	Mme la Présidente M. Gaudin Mme Defemme M. Avizou		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires culturelles	<b>FEDERATION DEPT<sup>TALE</sup> DU THEATRE – COMITE D'HONNEUR</b>	Mme Bunlon		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires culturelles	<b>CENTRE REGIONAL DU LIVRE EN LIMOUSIN</b>	Mme Vialle		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires culturelles	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DE SUIVI DE L'OPERATION « COLLEGE AU CINEMA »</b>	Mme la Présidente	<b>M. Daulny</b>	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires culturelles	<b>COMITE DE PILOTAGE – MUSEE DEP. DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION</b>	M. Sauty M. Gaudin M. Foulon M. Avizou M. Jeansannetas		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	<b>CAUE – C. D'ADMINISTRATION</b>	Elus du Conseil départemental : M. Daulny Mme Pilat M. Gaillard Mme Cazier  Personnalités qualifiées : Mme Cécile Creuzon (Maire de Chambon-sur-Voueize) M. Didier Lavaud (Maire de Crozant)		16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Affaires économiques	<b>ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA TECHNOPOLE DE LIMOGES</b>	<b>M. Simonnet Nicolas M. Foulon M. Labar Mme Chamberaud M. Bayol Mme Galbrun</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> D'ADAPTATION DU COMMERCE RURAL</b>	<b>M. Foulon Mme Defemme M. Sauty Mme Pénicaud</b>	<b>Mme Graveron M. Gaillard Mme Faivre Mme Martin</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>COMITE DEP<sup>TAL</sup> DE L'EMPLOI</b>	<b>M. Simonnet Nicolas Mme Bunlon</b>	<b>Mme Vialle Mme Martin</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE</b>	<b>M. Sauty M. Gaillard</b>	<b>M. Gaudin Mme Defemme</b>	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires économiques	<b>OBSERVATOIRE DEP<sup>TAL</sup> D'EQUIPEMENT COMMERCIAL</b>	Arr. Guéret : <b>M. Foulon</b> Arr. Aubusson : <b>Mme Defemme</b>	<b>Mme Graveron M. Gaillard</b>	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires économiques	<b>SEM THERMALE D'EVAUX-LES-BAINS</b>	<b>M. Simonnet Nicolas Mme Vialle</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>SEM « LA MAISON DU LIMOUSIN »</b>	<b>Mme Simonet Valérie</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>COMMISSION TRANSPORT DU BOIS PAR LA ROUTE EN LIMOUSIN – ETUDES ET TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>M. Sauty</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>SYNDICAT MIXTE DE LA FOT</b>	<b>M. Daulny Mme Faivre M. Labar Mme Galbrun</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>SYNDICAT MIXTE INTERDEP<sup>TAL</sup> DU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE COMITE SYNDICAL</b>	<b>M. Daulny Mme Faivre M. Labar Mme Galbrun</b>	<b>Mme Chamberaud M. Foulon M. Simonnet N. M. Bayol</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires économiques	<b>ASSOCIATION LEADER FRANCE (BUREAU)</b>	<b>Mme Simonet Valérie</b>	<b>M. Simonnet N.</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	<b>BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC – COMMISSION CONSULTATIVE</b>	<b>M. Simonnet Nicolas</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> D'AMENAGEMENT FONCIER</b>	<b>M. Simonnet Nicolas M. Gaillard M. Gaudin M. Bayol</b>	<b>Mme Vialle Mme Defemme Mme Pilat M. Jeansannetas</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Agriculture	COMPLEXE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE D'AHUN CONSEIL D'ETABLISSEMENT	M. Simonnet Nicolas	Mme Vialle	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	GDS CREUSE - CONSEIL D'ADMINISTRATION	M. Simonnet Nicolas		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	SAFER – COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	M. Simonnet Nicolas	Mme Vialle	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	SAFER MARCHE – LIMOUSIN C. D'ADMINISTRATION	M. Simonnet Nicolas		16 pour 0 contre 14 abstentions <i>(Il est noté le retour de M. Léger au sein de l'Assemblée.)</i>
E	Agriculture	ASSOCIATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE MOUTIER-ROZEILLE (BUREAU)	M. Léger		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Agriculture	ASSOCIATION FONCIERE JOUILLAT-CHAMPSANGLARD	M. Bayol		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Agriculture	COMITE D'ORIENTATION DE L'ELEVAGE	En tant que membre invité : M. Simonnet Nicolas		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	COMMISSION REGIONALE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DU MONDE RURAL (CREAMR)	M. Simonnet Nicolas		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Agriculture	CONSEIL DEP <sup>TAL</sup> DE SANTE ET PROTECTION ANIMALES	M. Labar, représentant de la Présidente M. Gaudin M. Dumontant	Mme Pilat M. Lejeune	16 pour 0 contre 14 abstentions
I	Affaires sanitaires et sociales	COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES ASSISTANTES MATERNELLES	Mme Bunlon M. Morançais	Mme Pilat Mme Galbrun	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	COMITE DEP <sup>TAL</sup> AIDE MEDICALE URGENTE, PERMANENCE DES SOINS ET TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPSTS)	Mme Simonet Valérie		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	ASSOCIATION DE DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS (ADOC 23)	Mme Bunlon	Mme Galbrun	30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	ASSOCIATION DEP <sup>TALE</sup> DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (ADAPEI) C. D'ADMINISTRATION	M. Morançais	M. Léger	30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	ASSOCIATION EDUCATIVE CREUSOISE DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AECJF)	M. Morançais		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	ASSOCIATION « LIMOUSIN ACTIF »	M. Gaudin		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	CAT ET FOYER DE GUERET – COMITE DE GESTION	M. Morançais M. Léger		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	CENTRE ANTI-CANCEREUX DE LIMOGES - C. D'ADM.	Mme Bunlon Mme Galbrun		16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Affaires sanitaires et sociales	<b>ETABLISSEMENT SOCIAL ET MEDICO- SOCIAL D'AUZANCES C. D'ADMINISTRATION EHPAD « Le Bois Joli »</b> (établissement non départemental)	Au titre des départements supportant les frais de prise en charge des résidents : <b>Mme Simonet Valérie M.Sauty</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE HOSPITALIER DE GUERET C. DE SURVEILLANCE</b>	<b>Mme Bunlon</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON C. DE SURVEILLANCE</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE HOSPITALIER DE BOURGANEUF C. DE SURVEILLANCE</b>	<b>M. Gaillard</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE HOSPITALIER DE LA SOUTERRAINE C. DE SURVEILLANCE</b>	<b>M. Labar</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE HOSPITALIER D'EVAUX LES BAINS (« LES GENETS D'OR ») C. DE SURVEILLANCE</b>	<b>Mme Vialle</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE MEDICO- PSYCHO-PEDAGOGIQUE COMITE TECHNIQUE</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> D'AIDE SOCIALE</b>	<b>M. Morançais Mme Bunlon M. Léger</b>	<b>Mme Vialle M. Gaudin Mme Galbrun</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CAL-PACT 23</b>	<b>M. Morançais Mme Chamberaud M. Jeansannetas</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CENTRE REGIONAL POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE INADAPTEES DU LIMOUSIN</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociale	<b>CLINIQUE DE LA CROIX BLANCHE – COMITE D'OBSERVATION</b>	-	-	<i>(Cf. Précision de Mme la Présidente)</i>
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE DEPT<sup>AL</sup> DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (CODERPA)</b>	<b>Mme Bunlon M. Morançais Mme Pilat M. Léger M. Bayol</b>	<b>M. Gaillard Mme Defemme M. Gaudin Mme Guillemot Mme Jouannetaud</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE DEPT<sup>TAL</sup> DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE</b>	<b>Mme Bunlon M. Morançais Mme Pilat Mme Pallier</b>	<b>M. Gaillard Mme Defemme M. Gaudin. M. Léger</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE REGIONAL DE PREVENTION DE LA LIGUE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER</b>	<b>Mme Bunlon</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE REGIONAL DES PROGRAMMES D'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE TECHNIQUE REGIONAL DE CANCEROLOGIE</b>	<b>Mme Bunlon</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT</b>	<b>M. Morançais Mme Galbrun</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE DEPT<sup>TAL</sup> DE LUTTE ANTI- TUBERCULEUSE</b>	<b>M. Labar M. Gaudin Mme Martin</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CONSEIL DEPT<sup>TAL</sup> ACCES AU DROIT</b>	<b>Mme Vialle Mme Galbrun</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CONSEIL DEPT<sup>TAL</sup> DE PREVENTION (1<sup>er</sup> COLLEGE)</b>	<b>M. Labar M. Gaudin M. Jeansannetas</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON D'ARRET DE GUERET</b>	<b>M. Labar</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CONSEIL DEP<sup>TAL</sup> DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE</b>	<b>M. Daulny</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CONSEIL DEP<sup>TAL</sup> CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPEES</b>	<b>M. Morançais Mme Pilat Mme Cazier</b>	<b>Mme Bunlon M. Gaudin Mme Jouannetaud</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> EMPLOI ET INSERTION</b>  ----- <b>FORMATION SPECIALISEE – INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	<b>M. Morançais</b>  ----- <b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions  ----- 16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS EN DIFFICULTE</b>	<b>M. Morançais</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMMISSION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE</b>	<b>Mme Bunlon</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE LA CHAPELLE- TAILLEFERT C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>M. Gaillard M. Jeansannetas</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE BELLEGARDE-EN- MARGE C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Simonet Valérie M. Sauty M. Dumontant</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE BUSSIÈRE-DUNOISE C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Pilat M. Bayol</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE BENEVENT_ L'ABBAYE C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>M. Labar Mme Chamberaud</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE BOUSSAC C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Graveron M. Gaudin</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE CHAMBON-SUR- VOUEIZE C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Vialle M. Simonnet Nicolas</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE DUN-LE-PALESTEL C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Faivre M. Daulny M. Lejeune</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE FELLETIN (Établissement privé) C. DE SURVEILLANCE (C.A. à PARIS)</b>	<b>M. Léger</b>		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE MAINSAT C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Simonet Valérie Mme Pallier</b>		30 pour 0 contre 0 abstention

E	Affaires sanitaires et sociales	<b>EHPAD DE ROYERE-DE-VASSIVIERE C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>M. Léger Mme Guillemot</b>		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>MAISON DE RETRAITE DE SAINT-GAULTIER (INDRE) – C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>Mme Pilat</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>MISSION LOCALE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES</b>	<b>M. Morançais M. Sauty Mme Defemme M. Jeansannetas</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>SCHEMA DEP<sup>TAL</sup> D'ELIMINATION DES DECHETS HOSPITALIERS</b>	<b>Mme Bunlon M. Dumontant</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions <i>(Ayant quitté la séance, M. Lejeune donne pouvoir à M<sup>me</sup> Galbrun)</i>
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>	<b>Mme la Présidente M. Morançais Mme Galbrun</b>	<b>Mme Bunlon M. Dumontant</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMMISSION D'AGREMENT DES FAMILLES D'ACCUEIL (personnes âgées, adultes handicapés)</b>	<b>M. Morançais M. Gaudin M. Léger</b>	<b>Mme Bunlon Mme Pilat Mme Galbrun</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COM. CONSULTATIVE ADMIN. PARITAIRE RETRAIT D'AGREMENT DE FAMILLES D'ACCUEIL</b>	<b>M. Morançais M. Léger</b>	<b>Mme Bunlon Mme Galbrun</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE REGIONAL DES POLITIQUES DE SANTE</b>	<b>Mme Simonet Valérie.</b>		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE DEP<sup>TAL</sup> D'INSERTION</b>	<b>M. Morançais Mme Defemme Mme Martin</b>	<b>Mme Bunlon M. Gaillard Mme Jouannetaud</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>CONFERENCE SANITAIRE DE TERRITOIRE</b>	<b>Mme Simonet Valérie.</b>	<b>Mme Bunlon</b>	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>FJT LA SOUTERRAINE C. D'ADMINISTRATION</b>	<b>M. Daulny</b>		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>BUREAU INFORMATION JEUNESSE DEP<sup>TAL</sup></b>	<b>M. Sauty, représentant de la Présidente</b>	<b>Mme Galbrun</b>	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	<b>COMITE DE SUIVI – CONVENTION CREUSE-MAYOTTE</b>	<b>Mme Simonet Valérie M. Morançais</b>		16 pour 14 contre 0 abstention

E	Affaires sanitaires et sociales	COMMISSION DE MEDIATION – EXAMEN DES RECOURS AMIABLES (DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE)	M. Morançais	M. Jeansannetas	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	AGENCE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES – COMITE REGIONAL	M. Morançais	M. Jeansannetas	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	M. Foulon M. Simonnet Nicolas M. Morançais Mme Galbrun		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	CONFERENCE REGIONALE SANTE ET AUTONOMIE (CRSA)	Mme la Présidente (Mme Valérie Simonet)	M. Foulon	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	COMMISSIONS DE COORDINATION – POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE	Mme la Présidente (Mme Valérie Simonet)	- prévention, santé scolaire, santé au travail, protection maternelle et infantile : <b>M. Morançais</b>  - prise en charge, accompagnements médico-sociaux : <b>Mme Bunlon</b>	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) - GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES		Ces élus pourront, en cas de besoin, être assistés ou représentés par des fonctionnaires de l'administration départementale (désignés à cet effet par la Présidente du Conseil départemental)	
		Handicap, vieillissement	M. Morançais Mme Bunlon		16 pour - 14 contre 0 abstention
		Risque sanitaire	M. Labar M. Gaudin		16 pour - 14 contre 0 abstention
		Périnatalité – Petite enfance	Mme Galbrun M. Léger		30 pour - 0 contre 0 abstention
		Maladies chroniques (hors vieillissement)	Mme Jouannetaud Mme Galbrun		30 pour - 0 contre 0 abstention
		Santé mentale (au sens OMS)	Mme Martin M. Bayol		30 pour - 0 contre 0 abstention
		Santé et environnement	M. Labar M. Gaudin		16 pour - 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) - GROUPE DE TRAVAIL PILOTE PAR DELEG. TERRITORIALE CREUSE	Mme Simonet Valérie Mme Bunlon	Ces élus pourront, en cas de besoin, être assistés ou représentés par des fonctionnaires de l'administration départementale (désignés à cet effet par la Présidente du Conseil Départemental)	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) - CONF. DE TERRITOIRE	Mme Simonet Valérie Mme Bunlon		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Affaires sanitaires et sociales	GCS EPSILIM	Mme Bunlon	M. Léger	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Affaires sanitaires et sociales	PROJET DE CENTRE SOCIAL DE GUERET – COM. DE PILOTAGE	M. Morançais assisté d'un représentant des services (DGA en charge du Pôle Jeunesse et Solidarités)		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DE CHATEAUVERT	M. Sauty		16 pour 0 contre 14 abstentions
I	Environnement	COMITE DE PILOTAGE DES POLITIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT	M. Gaillard M. Simonnet Nicolas Mme Faivre Mme Guillemot		16 pour 0 contre 14 abstentions



E	Environnement	ASSOCIATION METEOROLOGIQUE DU LIMOUSIN	Mme Guillemot		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Environnement	COMMISSION DEP <sup>TALE</sup> DE LA NATURE, DES SITES ET DES PAYSAGES			
		Formations spécialisées « nature », « sites et paysages », « faune sauvage captive » :	M. Gaillard M. Simonnet Nicolas		16 pour - 14 contre 0 abstention
		Formation spécialisée « carrières » :	Mme la Présidente (Mme Simonet Valérie)		16 pour - 0 contre 14 abstentions
		Autres formations :	M. Labar Mme Cazier	M. Gaudin M. Bayol	16 pour - 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) SAGE VIENNE	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) SAGE DORDOGNE AMONT	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) CHER AMONT	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION DEP <sup>TALE</sup> DES LABELS	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DES DECHETS DU BTP	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	ASSOCIATION REGIONALE POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR EN LIMOUSIN (LIMAIR)	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	CONSEIL DE RIVAGE DES LACS	M. Gaillard	Mme Martin	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	EP LOIRE COMITE SYNDICAL	M. Gaillard Mme Vialle	M. Lozach Mme Martin	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN LIMOUSIN) C. D'ADMINISTRATION	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DES PRODUITS FORESTIERS	M. Sauty		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	PLAN DEP <sup>TAL</sup> DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DES DECHETS DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CREUSE – C. CONSULTATIVE	M. Gaillard M. Foulon M. Lozach		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	RESEAU IDEAL C. D'ADMINISTRATION	M. Gaillard		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES	M. Daulny	M. Avizou	16 pour 0 contre 14 abstentions
		Section chargée des recours à l'encontre des avis formulés par l'ABF	M. Daulny M. Avizou	Mme Faivre Mme Pénicaud	16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Environnement	COMMISSION REGIONALE PLAN POUR LA QUALITE DE L'AIR	Mme la Présidente	M. Gaillard	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	ASSOCIATION « L'ESCURO » - CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mme Vialle		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SUIVI – ANCIENS SITES URANIFERES	M. Morançais M. Gaillard	M. Dumontant M. Lejeune	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	CONSEIL DEP <sup>TAL</sup> DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)	M. Gaillard M. Labar	M. Gaudin Mme Galbrun	16 pour 0 contre 14 abstentions
		Formation spécialisée en matière d'insalubrité	M. Gaillard	Mme Galbrun	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	RESERVES NATURELLES DE France	M. Gaillard	M. Simonnet Nicolas	16 pour 14 contre 0 abstention
E	Environnement	COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI DU PROJET « COMINOR »	La Présidente, Mme Valérie Simonet + Les 2 Conseillers départementaux d'Evau-les-Bains (M. Simonnet Nicolas et Mme Vialle) + Les 2 Conseillers départementaux de Boussac (M. Foulon et Mme Graveron)		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	ASSOCIATION « AMORCE »	M. Gaillard	Mme Guillemot	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	COMMISSION DE SUIVI DES SITES (STOCKAGES DE DECHETS DE SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC ET SAINT-PARDOUX-LES-CARDS)	M. Foulon	Mme Graveron	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Environnement	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES DE LA VALLEE DE LA CREUSE – C.SYNDICAL	M. Daulny Mme Faivre M. Gaillard Mme Chamberaud M. Avizou M. Lejeune		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Tourisme	COMITE REGIONAL DU TOURISME	M. Simonnet Nicolas	M. Gaillard	16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Tourisme	ASSOCIATION DES GITES RURAUX DE FRANCE ET DU TOURISME VERT DE LA CREUSE C. D'ADMINISTRATION	M. Simonnet Nicolas Mme Vialle		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Tourisme	ASSOCIATION DES LOGIS CREUSOIS – C. D'ADMINISTRATION	Mme la Présidente (Mme Valérie Simonnet) M. Simonnet Nicolas. Mme Guillemot		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Tourisme	ASSOCIATION « MAISON DE LA CREUSE »	M. Simonnet Nicolas Mme Pilat Mme Martin	Mme Vialle M. Gaudin M. Bayol	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Tourisme	SYNDICAT MIXTE « LE LAC DE VASSIVIERE » - COM. SYNDICAL	Mme Simonet Valérie M. Simonnet Nicolas M. Léger	M. Sauty Mme Vialle Mme Guillemot	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Tourisme	COMITE REGIONAL DU TOURISME – JURY REGIONAL DU FLEURISSEMENT	Mme Pilat		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN (SELI)			
		1) assemblée spéciale	M. Daulny		16 pour 0 contre 14 abstentions
		2) représentation aux assemblées générales et extraordinaires	M. Gaudin	M. Jeansannetas	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	SCP D'HLM «LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE» C. D'ADMINISTRATION	M. Morançais	Mme Bunlon M. Bayol	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	REVISION DU POS/PLU DE SAINT-VAURY	M. Lejeune		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Construction – Urbanisme	REVISION DU POS/PLU DE MORTROUX	Mme Pilat + 1 représentant du PAT		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	REVISION DU POS/PLU DE SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	M. Lejeune		30 pour 0 contre 0 abstention
E		REVISION DU POS/PLU DE BENEVENT-L'ABBAYE	M. Labar		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	REVISION DU POS/PLU DE BOUSSAC – BOUSSAC-BOURG – SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC	Mme Graveron		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Construction – Urbanisme	SCIC « L'ARBAN » C. D'ADMINISTRATION	M. Léger		30 pour 0 contre 0 abstention (Cf. Interventions)
E	Equipements – Sécurité - Transports	AERODROME GUERET – SAINT LAURENT COMITE DE GESTION	M. Avizou Mme Pénicaud		30 pour 0 contre 0 abstention
E	Equipements – Sécurité - Transports	COMMISSION DEP <sup>TAL</sup> DE LA SECURITE ROUTIERE	Mme Faivre M. Jeansannetas M. Bayol	M. Daulny Mme Cazier Mme Martin	30 pour 0 contre 0 abstention
E	Equipements – Sécurité - Transports	COMITE FINANCIER ET DE GESTION DES MATERIELS DU PARC DEPARTEMENTAL	Mme. la Présidente (Mme Valérie Simonet) M. Gaudin Mme Faivre Mme Defemme M. Bayol		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Equipements – Sécurité - Transports	COMITE DEP <sup>TAL</sup> DES TRANSPORTS	Mme Faivre M. Gaudin M. Gaillard M. Bayol	M. Daulny Mme Pilat Mme Defemme Mme Guillemot	16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>COMITE DES COLLECTIVITES UTILISATRICES DU PARC</b>	Mme la Présidente <b>(Mme Valérie Simonet)</b>  Mme Faivre M. Gaudin Mme Defemme M. Gaillard M. Bayol Mme Guillemot Mme Pénicaud		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>COMITE REGIONAL DES TRANSPORTS</b>	Mme Faivre	M. Daulny	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>OBSERVATOIRE DEP<sup>TAL</sup> DU VOLONTARIAT DANS LES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS</b>	M. Foulon M. Daulny		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>COMITE DE PILOTAGE – ETUDE D'UNE CENTRALE DE MOBILITE REGIONALE</b>	Mme Faivre		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)</b>	Mme Faivre	M. Bayol	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>COMITE DE PILOTAGE – POLE D'ECHANGES GARE SNCF DE GUERET</b>	Mme Faivre M. Gaudin M. Daulny M. Avizou Mme Cazier		16 pour 0 contre 14 abstentions <i>(Ayant quitté la séance, M. Bayol donne pouvoir à Mme Martin.)</i>
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>CONSEIL DEP<sup>TAL</sup> DE SECURITE CIVILE</b>	M. Labar	M. Bayol	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>CLIC DU SITE « PICOTY » (LA SOUTERRAINE)</b>	M. Daulny		16 pour 14 contre 0 abstention
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DEP<sup>TALE</sup> DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE</b>	Mme Faivre M. Morançais Mme Martin	M. Daulny Mme Bunlon M. Dumontant	16 pour 0 contre 14 abstentions
		Représentant des propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public + représentant sous-commission accessibilité des personnes handicapées (dossiers de bâtiments d'habitation) :	M. Foulon	M. Dumontant	16 pour 0 contre 14 abstentions
		Représentant des maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie ou d'espaces publics + représentant sous-commission accessibilité des personnes handicapées (dossiers de voirie et d'aménagement des espaces publics) :	M. Morançais	Mme Martin	16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>SECURITE ET ACCESSIBILITE (ARRONDISSEMENTS)</b>	Guéret : M. Labar Aubusson : M. Morançais		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Equipements – Sécurité - Transports	<b>COMMISSION DEP<sup>TALE</sup> DES RISQUES NATURELS MAJEURS</b>	M. Gaillard Mme Cazier	Mme Faivre Mme Martin	16 pour 0 contre 14 abstentions

E	Politique territoriale	GIP MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION AUBUSSON	Mme Vialle		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Politique territoriale	GIP MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION LA SOUTERRAINE	Mme Chamberaud		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Politique territoriale	PARC NATUREL REGIONAL SYNDICAT MIXTE DE GESTION	Mme Simonet Valérie M. Sauty M. Gaillard Mme Defemme M. Léger Mme Guillemot	M. Simonnet Nicolas Mme Vialle Mme Bunlon M. Morançais Mme Pallier Mme Jouannetaud	16 pour 0 contre 14 abstentions <i>(Cf. Précision de M<sup>me</sup> la Présidente.)</i>
E	Politique territoriale	COMMISSION DEPTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)	M. Morançais M. Foulon M. Sauty M. Lozach		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Politique territoriale	COMITE DE MASSIF POUR LE MASSIF CENTRAL	Mme Simonet Valérie		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Politique territoriale	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE COMITE DIRECTEUR	Mme Simonet Valérie		16 pour 0 contre 14 abstentions
E	Politique territoriale	COMITE DE PROGRAMMATION FEDER – MASSIF CENTRAL	Mme Simonet Valérie		16 pour 0 contre 14 abstentions

### Précisions ou interventions

#### **Commission Tripartite Locale (Transferts de compétences)**

**M. LOZACH.** – Nous votons contre ces propositions de désignation, s'agissant de six représentants de la majorité et aucun pour l'opposition sur une Commission très importante.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dont acte.

#### **Clinique de la Croix Blanche – Comité d'observation**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dans le cadre des affaires sanitaires et sociales, je tiens à apporter une précision concernant la désignation de deux titulaires au Comité d'observation de la clinique de La Croix Blanche, figurant dans le document, page 65.

La première commission a considéré que cette désignation n'était pas nécessaire compte tenu de l'intégration de cet établissement dans le secteur public. En effet, après vérification, elle n'est effectivement pas utile, la désignation d'un élu au Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'AUBUSSON étant suffisante.

---

### **SCIC « L'ARBAN » – Conseil d'administration**

**M. FOULON.** – Pour représenter le Département au sein du conseil d'administration de la SCIC « L'Arban », je propose la désignation de M. SAUTY.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Il m'a été rapporté qu'en première commission, vous auriez émis le souhait d'être désigné, monsieur LEGER.

**M. LEGER.** – En effet, sachant que nous avons toujours respecté la règle au sein de cette assemblée, selon laquelle était désigné, pour représenter le Département au sein du conseil d'administration d'une société ou d'un collège, l'élu – ou l'un des deux élus – du territoire concerné. Je vous propose donc de respecter cette règle.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Tout à fait. Je pense simplement que la démarche de M. SAUTY visait à s'intéresser à la SCIC « L'Arban » et à son mode de fonctionnement, mais c'est sans souci pour lui que vous soyez le représentant du Département, monsieur LEGER.

Je propose donc à l'Assemblée la désignation de M. LEGER.

---

### **Parc Naturel Régional – Conférence des partenaires**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Il m'est transmis une note m'indiquant que la représentation de notre collectivité à la Conférence des partenaires qui s'est récemment substituée au Comité de pilotage du PNR sera examinée lors d'une prochaine séance de l'Assemblée plénière ou d'une prochaine réunion de la Commission permanente, en même temps que d'autres désignations se rapportant à la politique territoriale, dans le cadre des Comités uniques de concertation, les ex-Comités de pilotage locaux des pays.

S'agissant de cette représentation, nous l'examinerons donc ultérieurement.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH CREUSALIS

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous examinons les propositions de désignation des représentants du Conseil départemental devant siéger au Conseil d'administration de l'OPH Creusalis.

6 élus du Conseil départemental	M. Morançais Mme Chamberaud M. Gaudin Mme Vialle M. Léger M. Jeansannetas	16 pour 0 contre 14 abstentions
2 élus locaux	Mme Lise Gaudin (Conseillère Municipale, La Souterraine)  M. Jean-François Thomas (Conseiller Municipal, Guéret)	16 pour 0 contre 14 abstentions
1 représentant des associations	M. Roland Lair	16 pour 0 contre 14 abstentions
5 autres personnalités qualifiées	M. Jean-Marie Massias Mme Valérie Bertin Mme Christine Chagot M. Sylvain Gaudy M. Bernard Robin	16 pour 0 contre 14 abstentions

## COMMISSIONS TERRITORIALES DE SUIVI INDIVIDUEL DANS LE CADRE DU PTI 2015-2020

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous invite à désigner le Conseiller départemental qui siégera en tant que titulaire à chacune des commissions, constituées selon les binômes d'UTAS, ainsi que son suppléant.

Binôme d'UTAS (lieu du siège)	Titulaire	Suppléant	Vote
<b>Guéret/Boussac</b> (Guéret)	Mme Graveron	M. Foulon	16 pour 0 contre 14 abstentions
<b>La Souterraine / Bourgneuf</b> (La Souterraine)	M. Lejeune	Mme Jouannetaud	30 pour 0 contre 0 abstention
<b>Aubusson / Auzances</b> (Aubusson)	M. Morançais	M. Sauty	16 pour 0 contre 14 abstentions

## CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La proposition de la première commission est de désigner pour chaque établissement, en tant que représentants titulaires, les deux Conseillers départementaux en exercice du canton concerné et, en tant que suppléants, leurs remplaçants.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, vous pourrez procéder à un vote global, sachant que nous accepterons les désignations proposées s'il s'agit de celles sur lesquelles nous sommes mis d'accord en première commission.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est ainsi entendu.

En conséquence, je vous donne lecture des propositions de désignation sur lesquelles nous nous prononcerons ensuite dans le cadre d'un vote global.

COLLEGE	REPRESENTANTS	
	Titulaires (Conseillers départementaux en exercice du canton) :	Suppléants (Conseillers départementaux remplaçants du canton) :
AHUN	M. Gaillard Mme Defemme	M. Patrick Pacaud Mme Catherine Boistel
AUBUSSON	M Dumontant Mme Pallier	M. Jean-Claude Vachon Mme Agathe Yvernault
AUZANCES	Mme Simonet Valérie M. Sauty	Mme Laure Simon M. Jean Auclair
BENEVENT L'ABBAYE (canton Grand-Bourg)	M. Labar Mme Chamberaud	M. Jean-François Lebon Mme Pascale Durudaud
BONNAT	M. Gaudin Mme Pilat	M. Guy Marsaleix Mme Monique Desassure
BOURGANEUF	M Lozach Mme Jouannetaud	M. Jean-Pierre Dugay Mme Anne-Marie Gautret
BOUSSAC	M. Foulon Mme Graveron	M. Christian Julliard Mme Ginette Leprat
CHAMBON-SUR-VOUEIZE (canton Evaux-les-Bains)	M. Simonnet Nicolas Mme Vialle	M. Yves Danchaud Mme Sylvie Rouffet
CHATELUS-MALVALEIX (canton Bonnat)	M. Gaudin Mme Pilat	M. Guy Marsaleix Mme Monique Desassure
CHENERAILLES (canton Gouzon)	M. Morançais Mme Bunlon	M. Jean-Louis Fauconnet Mme Béatrice Boudard
CROCQ (canton Auzances)	Mme Simonet V. M. Sauty	Mme Laure Simon M. Jean Auclair
DUN-LE-PALESTEL	M. Daulny Mme Faivre	M. Yves Aumaître Mme Karine Parbaud
FELLETIN	M Léger Mme Guillemot	M. Raymond Rabeteau Mme Mandy Mercier
GUERET – JULES MAROUZEAU	M Jeansannetas Mme Cazier	M. Roland Lacheny Mme Dominique Hippolyte
GUERET – MARTIN NADAUD	M. Avizou Mme Pénicaud	M. Pierre Bourguignon Mme Nadine Bazelard
LA SOUTERRAINE	Mme Galbrun M. Lejeune	Mme Myriam Brognara M. Patrice Filloux
PARSAC (canton Gouzon)	M. Morançais Mme Bunlon	M. Jean-Louis Fauconnet Mme Béatrice Boudard
SAINT-VAURY	M Bayol Mme Martin	M. Guy Rouchon Mme Ghislaine Renon



**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions de désignation, telles qu'énoncées. (*Adoptées à l'unanimité.*)

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La désignation de nos représentants a été effectuée lors de la séance d'installation du 2 avril dernier, afin d'assurer la continuité de fonctionnement du SDIS.

Toutefois, il s'avère que certains élus qui ont été désignés ne peuvent siéger au titre du Conseil départemental puisqu'ils sont également membres du Conseil d'administration du SDIS au titre des représentants des communes et communautés de communes. Sont concernées M<sup>mes</sup> Armelle MARTIN et Catherine GRAVERON.

Un réexamen est donc nécessaire afin de procéder au remplacement de ces deux élus.

Je vous fais part des propositions de la première commission : M<sup>me</sup> MARTIN serait remplacée par M. LEGER et M<sup>me</sup> GRAVERON par M<sup>me</sup> PILAT.

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

En conséquence, la délibération n°04/9 du Conseil départemental du 2 avril 2015 est ainsi modifiée en ce qu'elle concerne la liste des représentants au Conseil d'administration du SDIS :

<b>SDIS – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	Représentant de la Présidente Valérie Simonet : M. Labar  <b>Titulaires</b> : M. Gaudin, M. Simonnet, M. Morançais, M. Daulny, M. Sauty, M <sup>me</sup> Simonet, M <sup>me</sup> Chamberaud, M <sup>me</sup> Vialle, M. Gaillard, M <sup>me</sup> Pilat, M. Bayol, M. Avizou et M. Lejeune  <b>Suppléants</b> : M <sup>me</sup> Faivre, M <sup>me</sup> Defemme, M <sup>me</sup> Pilat, M. Gaillard, M <sup>me</sup> Vialle, M <sup>me</sup> Chamberaud, M. Sauty, M <sup>me</sup> Simonet, M. Daulny, M. Morançais, M. Simonnet, M <sup>me</sup> Jouannetaud, M. Léger, M <sup>me</sup> Galbrun
--	---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – J'avais également à vous communiquer pour information des représentations qui ne donnent toutefois pas lieu à un vote de l'Assemblée.

Nous ajournons ces représentations que nous traiterons dans la semaine et je vous en ferai part à l'occasion de notre séance prévue lundi prochain.

Enfin, concernant le Conseil d'administration de Creusalis, je vous propose de m'autoriser à solliciter directement les institutions partenaires – la CAF, l'UDAF, les associés, syndicats et employeurs, du 1% logement, syndicats de salariés les plus représentatifs dans le Département –, pour leur demander de désigner leurs propres représentants au Conseil d'administration.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Sur ces délégations, sans tout remettre en cause et revenir sur ce qui a été voté par notre Assemblée, je tiens à vous poser une question.

Vous avez décidé l'éviction, pour ne pas dire l'éradication de la gauche des Conseils de surveillance de tous les hôpitaux publics de la Creuse. Quelle est la justification de cette décision, d'autant plus que la santé publique est une compétence, non pas du Département, mais de l'Etat ? Pourquoi cette décision pour le moins brutale ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Il s'agit tout simplement de l'intérêt que nous allons manifester par rapport à l'organisation de santé sur le Département. En effet, vous le souligniez, ce n'est pas une compétence du Département, mais une compétence régaliennne de l'Etat. En revanche, il est clair que c'est une problématique pour les Creusois quasi numéro un, pour ne pas dire essentielle. Nous observons qu'aujourd'hui, les Centres hospitaliers portent, sont amenés à porter ou sont candidats pour porter un certain nombre de processus, que ce soit en termes d'accompagnement des réseaux de santé, au niveau des CLIC, bref dans une multitude de domaines où le Département peut intervenir à moyen terme.

En guise d'exemple, je citerai le dossier de candidature que le Département souhaite mettre en avant et que votre majorité avait projeté, visant à mettre en place des MAIA sur le Département, outre le secteur d'AUBUSSON – AUZANCES sur lequel la MAIA est portée par le Centre hospitalier d'AUBUSSON.

Des interactions fortes sont à déployer entre le Département et les Centres hospitaliers. Voilà pourquoi, non pas dans l'intention, avec les mots forts que vous employez, d'évincer, voire d'éradiquer la gauche...

**M. LOZACH.** – Vous évoquez un certain nombre de dossiers que la gauche est aussi capable que vous de suivre !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En effet, et vous avez raison, mais nous sommes aujourd'hui majoritaires et nous tenons vraiment à nous impliquer dans ces problématiques-là.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – De même, je voudrais savoir ce qui vous a conduit à ne pas respecter les règles de la proportionnelle.

Je ne vous cacherai pas que, lorsque nous avons préparé en groupe nos représentations, sans être « gourmands », nous étions partis sur les mêmes bases qui étaient les nôtres précédemment, mais en inverse, si je puis dire, lorsque vous ne représentiez qu'un tiers des élus du Conseil général. Par exemple, cela nous aurait permis d'être à la Commission de coordination des commandes publiques, d'être plus présents au sein de la Mission Locale et, évidemment, des Conseils de surveillance des Centres hospitaliers. Eh bien, non, nous sommes écartés !

Pourquoi ce non-respect d'une proportionnelle qui n'était pas « gourmande » dans notre esprit, comme vous avez pu le constater ? Nous ne demandions qu'une chose : repartir sur les mêmes bases qu'auparavant. Pourquoi donc ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – L'avenir est assez sombre. Nous avons parlé des finances départementales et des compétences, mais pour ma part, j'ai surtout présent à l'esprit que les Conseils départementaux n'existeront peut-être plus dans six ans. Nous avons donc un certain nombre d'implications fortes dans de multiples projets de programme, comme je l'évoquais à l'instant.

La majorité a à cœur de s'impliquer fortement dans le plus de démarches possible. Il ne s'agit pas seulement à travers ces désignations de représenter le Département, mais de s'y impliquer. Telle est, avant tout, notre volonté !

Je comprends vos remarques et vous avez raison de souligner que, en effet, la répartition s'était peut-être opérée de façon différente les années passées. Aujourd'hui, nous avons la volonté affirmée, non pas, je le dis une nouvelle fois, de vous évincer, bien au contraire, mais de nous impliquer encore davantage.

Personne ne demande plus la parole ?...

Mes chers collègues, il nous reste à examiner les vœux et motions.

Je vous propose d'interrompre nos travaux quelques instants, afin de permettre aux deux commissions concernées de se réunir.

*(Suspendue à douze heures dix, la séance est reprise à douze heures trente.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'examen des vœux et motions.

## ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

### **Pérennité des lignes d'équilibre du territoire et des trains Intercités desservant la Creuse**

**M. FOULON, Président de la Quatrième Commission.** – La quatrième commission « Infrastructures et Transports », majorité et opposition, vous invite à adopter en l'état la motion déposée par M. LOZACH, au nom du Groupe de Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Le Secrétaire d'Etat aux Transports a confié le 19 novembre 2014 une mission d'analyse et de proposition sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire, TET, à une commission présidée par le député Philippe Duron. Celle-ci, composée de parlementaires, d'élus régionaux et de personnes qualifiées, a également pour objectif de préciser les besoins de renouvellement des matériels roulants.

« Les axes POLLT, Paris – Orléans – La Souterraine – Limoges – Toulouse, et Bordeaux – Lyon, via Guéret, constituent des lignes structurantes du périmètre des trains d'équilibre du territoire précités, dont l'Etat est devenu l'autorité organisatrice à la suite de la signature d'une convention d'exploitation avec la SNCF le 13 décembre 2010. Par ailleurs, dès le 9 juillet 2013, le Premier ministre a repris les préconisations du rapport de la commission "Mobilité 21", accordant la priorité à la modernisation du réseau ferroviaire existant, en premier lieu des trains d'équilibre du territoire, notamment la ligne POLLT. C'est pour traduire en actes cette volonté que le 28 janvier 2014, le Secrétaire d'Etat aux Transports, recevant les parlementaires de la ligne, avait accepté leur proposition d'un schéma directeur national prenant en compte les travaux, la mise en place de nouveaux matériels roulants et une meilleure desserte, dans le cadre d'un partenariat formalisé entre tous les acteurs. Il avait confirmé le doublement d'ici à 2020 du rythme de l'investissement de modernisation de la ligne par rapport à la période précédente, et un programme de rénovation de ses voitures Corail, financé par l'Etat.

« Dans ce contexte, en février dernier, le rapport annuel de la Cour des Comptes soulignait l'augmentation importante du déficit d'exploitation des trains d'équilibre du territoire, à la charge de l'Etat via une subvention de compensation, et le vieillissement du parc des matériels roulants de certains trains Intercités ; la Cour formulait plusieurs recommandations, dont l'abandon du conventionnement TET précité entre l'Etat et la SNCF et la diminution du nombre des dessertes assurées par les trains Intercités.

« Le Conseil départemental de la Creuse prend acte des analyses et recommandations "traditionnelles" de la haute juridiction financière en matière de modernisation des services publics et d'amélioration de l'action publique. Cependant, la commission sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire et de l'offre ferroviaire doit rendre prochainement son rapport.

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 20 avril 2015, demande donc à M. le Premier ministre d'écarter la préconisation d'une diminution des dessertes ferroviaires formulée par la Cour des Comptes. Dans le contexte de la négociation avec la SNCF d'une nouvelle convention TET, il demande au contraire à l'Etat de réaffirmer sa volonté d'assurer la modernisation des infrastructures et du matériel roulant des trains Intercités, ainsi que le maintien

des dessertes et du statut de train d'équilibre et d'aménagement du territoire des lignes POLLT, Paris – Orléans – La Souterraine – Limoges – Toulouse, et Bordeaux – Lyon via Guéret. Il demande enfin que l'aller-retour quotidien entre Bordeaux et Lyon via Guéret reprenne comme prévu dès le service annuel 2016. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix cette motion approuvée par la quatrième commission. (*Adoptée à l'unanimité.*)

### **Devenir de la ligne POLT**

**M. FOULON, Président de la Quatrième Commission.** – La quatrième commission propose également à l'Assemblée d'adopter sans modification le vœu qui, présenté par M<sup>me</sup> FAIVRE, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le lundi 20 avril 2015,

« Considérant que dans le rapport du Député Duron, relatif aux trains d'équilibre du territoire, le Paris – Orléans – Limoges – Toulouse subirait une diminution des dessertes et une suppression des arrêts dont celui de La Souterraine, et que le Bordeaux – Limoges – Lyon ne s'arrêterait plus à Guéret,

« Considérant que dans ses perspectives, la Creuse ne serait plus desservie par aucune grande ligne et serait ainsi effacée de la carte ferroviaire nationale,

« Considérant la position toujours défendue des élus de la droite à savoir :

- « la modernisation du POLLT,
- « la fusion du POCL et du POLLT,
- « l'abandon du barreau LGV Limoges – Poitiers, position aujourd'hui soutenue par l'ensemble des élus creusois,

« Demande à l'Etat :

- « de réaffirmer le Paris – Toulouse – La Souterraine comme un train d'équilibre avec arrêts impératifs en gare de La Souterraine,
- « de réaffirmer le Bordeaux – Limoges – Lyon comme train d'équilibre avec arrêts impératifs en gare de Guéret,
- « de procéder urgemment à la modernisation de la ligne POLLT, primordiale pour le désenclavement de notre territoire,
- « d'abandonner le projet de la LGV Limoges – Poitiers. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix ce vœu également approuvé par la quatrième commission. (*Adopté à l'unanimité.*)

## Proposition de carte scolaire pour la rentrée 2015

**M. GAILLARD, Président de la Troisième Commission.** – Les membres de la troisième commission se sont exprimés à l'unanimité en faveur de cette motion qui, déposée par M. LEGER, au nom du Groupe de Gauche, est ainsi rédigée :

« A la suite de la présentation du projet de carte scolaire par la DASEN pour l'année scolaire 2015-2016 dans la Creuse, comportant 9 suppressions de postes pour 18 élèves prévus en moins par rapport à la dernière rentrée,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 avril 2015,

« Considérant que cette suppression de postes est totalement injustifiée et risque de mettre à mal une offre éducative cohérente et d'appauvrir le service public de l'éducation,

« Considérant que cette proposition ne répond pas aux spécificités du département, notamment sa ruralité et ses contraintes en termes de délais des transports scolaires,

« Considérant que les conditions d'accueil des enfants s'en trouveraient dégradées en raison de l'augmentation d'effectifs dans certaines classes,

« Considérant les manques déjà constatés dans le remplacement de professeurs des écoles en congés maladie ou en formation,

« Considérant les besoins patents d'intervention des maîtres spécialisés pour les élèves en difficultés,

« Considérant le besoin de scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la problématique de leur accueil dans des classes parfois surchargées,

« S'oppose au projet de carte scolaire tel que prévu à ce jour, ainsi qu'aux suppressions envisagées,

« Demande donc au Recteur d'académie et à la tutelle ministérielle de réviser le projet de carte scolaire de la Creuse dans le sens d'une meilleure prise en compte de la spécificité de ce département, notamment au moyen d'une concertation régulière et très en amont avec les élus, à même d'anticiper les difficultés et de préparer une sectorisation des élèves, à l'exemple des procédures pertinentes mises en place dans le Cantal, au moyen d'une convention entre le rectorat et l'association départementale des maires. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix cette motion adoptée sans modification par la commission. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## Nouvelle carte scolaire

**M. GAILLARD, Président de la Troisième Commission.** – De même, à l'unanimité, la troisième commission s'est prononcée favorablement sur ce vœu qui, présenté par M. DAULNY, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, est ainsi libellé :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le lundi 20 avril 2015,

« Considérant qu'au regard des directives de la Ministre de l'Education nationale, M<sup>me</sup> Vallaud-Belkacem, le Recteur propose la suppression de 9 postes dans les écoles de notre département, alors que le Gouvernement s'était engagé à créer 60 000 postes d'enseignants, et qu'en 2015, seuls 3 500 l'ont été,

« Considérant que cette suppression de 9 postes est totalement injustifiée car ce sont seulement 18 élèves de moins qui sont annoncés pour la rentrée scolaire 2015,

« Considérant qu'au lieu de privilégier le financement de postes d'enseignants, l'Etat, avec la réforme des rythmes scolaires contestée dans sa mise en place, contestable dans ses résultats, oblige le département de la Creuse à budgéter 700 000 € supplémentaires en tenue de transports scolaires pour les mercredis,

« Demande à la Ministre de l'Education nationale de renoncer à cette suppression afin de ne pas faire porter la responsabilité du redéploiement du personnel éducatif aux zones rurales car le devenir de nos écoles conditionne le devenir de nos territoires ruraux. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix ce vœu qui n'a pas fait non plus de modification en commission. (*Adopté à l'unanimité.*)

## Devenir des Trésoreries

**M. GAILLARD, Président de la Troisième Commission.** – A l'unanimité, la troisième commission vous invite à adopter en l'état le vœu qui, déposé par M. SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques a élaboré un schéma triennal d'adaptation des structures et du réseau sans concerter les élus locaux,

« Considérant qu'aujourd'hui, il est annoncé la fermeture au public des Trésoreries du Département tous les après-midi,

« Considérant que ce projet à terme envisage la disparition de ce service public de proximité et *de facto* la suppression de postes d'agents,

« Considérant que le maillage des trésoreries en Creuse doit correspondre aux problématiques d'un territoire rural à forte proportion de personnes âgées et de PME, et à forte propension de collectivités rurales très utilisatrices de leurs services,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le lundi 20 avril 2015,

« Demande à l'Etat, via M. le Préfet, d'associer dès aujourd'hui les élus aux travaux de réorganisation afin de les informer des démarches en cours. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix ce vœu adopté en l'état par la commission.  
*(Adopté à l'unanimité.)*

### **Avenir des stations décentralisées du service public de la radio et pérennité de France Bleu Creuse**

**M. GAILLARD, Président de la Troisième Commission.** – A l'unanimité, la troisième commission vous propose également d'adopter sans modification le vœu qui, présenté par M. AVIZOU, au nom du Groupe de Gauche, est ainsi rédigé :

« Considérant que le réseau public de radiodiffusion a été perturbé par une grève de près d'un mois en raison des difficultés budgétaires de Radio France et du plan stratégique présenté par la direction, préalablement à la signature du contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019,

« Considérant les inquiétudes suscitées par le projet de mutualisation des programmes sur le réseau France Bleu et ses 44 stations locales, et par la mise en oeuvre d'un plan de départ volontaire concernant près de 400 salariés de Radio France,

« Considérant qu'en septembre 2005, Radio France avait déjà mis en place une grille de programmation du réseau France Bleu conduisant à une réduction de la part des émissions produites et animées localement,

« Considérant que la suppression d'un programme est perçue comme un pas supplémentaire vers une remise en cause des "locales" de Radio France et donc d'un service public,

« Considérant que la radio décentralisée de service public en milieu rural assure un véritable lien social et constitue un outil de cohésion territoriale, ce que démontre France Bleu Creuse depuis sa création en 1982, puisqu'elle est la première radio publique locale de France en termes de taux d'écoute,

« Considérant l'attachement unanime des Creusois et de leurs élus au rôle et aux missions du service public radiophonique de proximité, dont le réseau local de Radio France est le maillon essentiel,

« Considérant les avancées obtenues grâce à la nomination d'un médiateur,

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 20 avril 2015,



Demande à M<sup>me</sup> la Ministre de la Culture et de la Communication de veiller, en lien avec le CSA et la direction de Radio France, à la prise en compte des inquiétudes qui se sont exprimées au cours du récent mouvement social, de permettre aux antennes locales de continuer leurs missions dans leur intégralité, de prendre en compte la situation spécifique de France Bleu Creuse, particulièrement d'assurer le maintien de son effectif de journalistes et d'animateurs, ainsi que la pérennité de sa grille horaire de programmes locaux. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix ce vœu adopté sans modification par la commission. (*Adopté à l'unanimité.*)

### CLÔTURE DE LA REUNION

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, en vous remerciant de toute l'attention dont vous avez fait preuve au cours de cette séance, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Nous nous retrouvons lundi prochain pour l'examen du budget primitif.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)*

—